

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU MARDI 2 DECEMBRE 2025 A 19 H 30**

Présidence : Mme Daniela Schellenberg, Présidente

Présences : Conseil général : 44
: Conseil communal : 7

Excusés : Mme Martine Gamboni (LV)
MM. Vincent Adamo (PLR), Jean-Claude de Reynier (PLR), Bertrand Emmenegger (LC),
Boris Giacobbo (LV)

Absent : M. Julien D'Agostini (PS)

Secrétaire : M. Nicolas Gex

Rédactrice du procès-verbal : Mme Martine Bozier Perritaz, avec la collaboration de M. Nicolas Gex

Lieu : Grande salle de Marly Cité



ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 octobre 2025
2. Présentation du plan financier 2026-2030
3. Budgets 2026
 - 3.1. Présentation générale du budget (message 10-25)
 - 3.2. Examen du budget de résultats
 - Dépenses nouvelles
 - a) Mandat à l'Association REPER
 - b) Programme de gestion des archives
 - 3.3. Examen du budget des investissements (messages 11-25 à 18-25)
 - a) Rénovation de la ciblerie du stand de tir à 300m : Fr. 113'000.-
 - b) Mesures préventives contre le ruissellement sur le site scolaire de Grand-Pré : Fr. 215'000.-
 - c) Stabilisation d'un talus à la route du Châtelet : Fr. 80'000.-
 - d) Remplacement d'un tracteur multifonction : Fr. 123'000.-
 - e) Extension de la déchetterie communale : Fr. 90'000.-
 - f) Réhabilitation du réseau d'assainissement entre la route des Mouettes et le chemin des Cossettes : Fr. 70'000.-
 - g) Nouvelle conduite d'eau potable dans le cadre de la construction de la caserne des pompiers : Fr. 100'000.-
 - h) Remplacement de conduites dans le cadre du projet Parc des Falaises et mise en séparatif du secteur impasse des Falaises : Fr. 910'000.- pour l'eau potable et Fr. 305'000.- pour l'assainissement
 - 3.4. Vote d'ensemble du budget 2026
4. Communalisation du service des curatelles (message 19-25)
5. Révision totale des statuts de l'Association régionale de la Sarine (ARS) (message 20-25)
6. Informations du Conseil communal
7. Divers



Introduction

Mme Daniela Schellenberg, Présidente, souhaite une cordiale bienvenue à Monsieur le Syndic, Madame la Conseillère communale et Messieurs les Conseillers communaux, Mesdames les Conseillères générales et Messieurs les Conseillers généraux, Messieurs Gex et Sansonnens, au public et aux représentants de la presse.

La Présidente relève que la séance a été convoquée dans les délais, selon l'article 22 du règlement du Conseil général. Le quorum de 26 étant manifestement atteint, le Conseil général peut donc siéger valablement (art. 25 et 30). Mme Schellenberg rappelle que des copies des documents traités ce soir sont à la disposition du public à l'entrée de la salle. Mme Schellenberg prononce l'ouverture de la séance.

Pour la séance de ce soir, la Présidente excuse l'absence de Mme Martine Gamboni (LV), et de MM. Vincent Adamo (PLR), Jean-Claude de Reynier (PLR), Bertrand Emmenegger (LC) et Boris Giacobbo (LV).

Au vu de l'ordre du jour, Mme Schellenberg annonce qu'aucune pause ne sera faite en cours de séance. Si l'ordre du jour est entièrement traité aujourd'hui, la buvette sera ouverte ; dans le cas contraire, elle ouvrira demain soir.

En outre, selon l'article 52 du règlement du Conseil général, Mme Daniela Schellenberg relève que les débats de cette assemblée sont enregistrés et seront effacés après approbation du procès-verbal. Finalement, pour faciliter la rédaction de ce dernier, la Présidente demande que chacun rappelle ses nom et prénom à chaque prise de parole, et dans la mesure du possible, envoie le texte de son intervention au Secrétariat général. Les secrétaires vous en remercient d'avance.

Conformément à l'article 13, alinéa 1, de la directive relative au vote électronique, un test est effectué en début de séance afin de vérifier que toutes les télécommandes fonctionnent. En cas de défaillance d'une télécommande, un contrôle sera effectué. Si la défaillance ne peut être résolue, le vote électronique sera abandonné pour le reste de la séance (art. 14). La Présidente invite l'assemblée à appuyer sur « oui », « non » ou « abstention », de manière à faire apparaître en surbrillance le nom de chacun sur l'écran, indiquant ainsi que le signal a été transmis et que la télécommande est fonctionnelle.

La Présidente constate que toutes les télécommandes fonctionnent.

Test du système de vote électronique

Aucune remarque n'étant formulée quant à l'ordre du jour, la Présidente le valide, tel que proposé pour cette séance.

Décision**1. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 octobre 2025****Intervention de la Présidente**

La Présidente demande si le procès-verbal de la séance du 8 octobre 2025 suscite des remarques. Tel n'étant pas le cas, la Présidente passe au vote.

Approuvez-vous le procès-verbal de la séance du 8 octobre 2025 ?

Décision

➤ **Le procès-verbal de la séance du 8 octobre 2025 est approuvé à l'unanimité.**

2. Présentation du plan financier 2026-2030

M. Jean-Pierre Oertig constate que les commentaires ont très peu évolué par rapport à l'année dernière. Le plan financier 2026-2030 ne s'améliore pas au niveau du résultat global, bien au contraire. Mais avant de passer aux éléments purement financiers, M. Oertig rappelle quelques notions spécifiques et juridiques propres à un plan financier. Ce document est une obligation légale et il doit être mis à jour au minimum une fois par année. C'est un outil de conduite extrêmement important pour le Conseil communal qui prévoit la planification et le pilotage des finances et des prestations communales sur cinq ans. Avec l'évolution de ce plan financier, cet outil sera encore plus important les prochaines années. Le plan financier porte sur les comptes de résultats (budget) et sur les dépenses d'investissement qui incluent les effets financiers, les intérêts de la dette et les amortissements obligatoires.

Ce plan financier est un instrument évolutif, avec des facteurs imprévisibles et qui ne sont pas connus lors de son établissement. Il n'a pas vocation à représenter une copie conforme des futurs budgets de résultats. Le but est de dégager des tendances pour le Conseil communal en vue de prévoir la situation financière, les capacités à investir et les modalités de financement (emprunts bancaires).

La loi prévoit des attributions au Conseil général et à la Commission financière : à l'article 67 de la Loi sur les finances communales (LFCo), pour le Conseil général, il est mentionné que ce dernier prend acte du plan financier et de ses mises à jour ; l'article 72 LFCo indique que la Commission financière examine le plan financier et ses mises à jour, fait rapport au Conseil général et lui donne son préavis sous l'angle financier.

M. Oertig rappelle que le programme de législature 2021-2026 est un outil stratégique du Conseil communal. On y lit notamment « Marly, une mutation sans précédent ». Il est vrai que Marly se transforme en ville, avec une croissance démographique galopante. En effet, la population légale de Marly en 2021 était de 8'276 habitants ; en 2025, Marly compte 9'580 habitants et, à terme, soit en 2031, la population légale de Marly est estimée à plus de 12'000 habitants. Les besoins aux niveaux scolaires et de la petite enfance sont énormes. Deux nouvelles écoles sont occupées, à Grand-Pré depuis 2014, et à Château d'Eau depuis 2024, et un projet est en cours à Marly Cité. Cela génère évidemment des besoins d'investissement qui pèsent très fortement sur les résultats attendus.

M. Oertig relève ci-dessous les résultats du plan financier 2026-2030 :

- Pas d'amélioration par rapport aux plans financiers précédents
- Déficits cumulés de 34 mio., soit 5 mio. de plus que le plan financier 2025-2029
- Plan financier 2023-2027 annonçait déjà des pertes cumulées de l'ordre de 18 mio. avec des indicateurs financiers dans le rouge vif (dépense d'investissement 3^{ème} centre scolaire Château d'Eau)
- Investissements nets cumulés de 106,5 mio.
- Dette actuelle 77 mio., va considérablement augmenter (194 mio. en 2030 !)
- Fin 2024, capital propre non affecté s'élève à 22 mio
- Point critique en 2028, réserves (capital propre non affecté) seront pratiquement dissoutes
- Dès 2026, le nouveau Conseil communal devra remettre l'ouvrage sur le métier et analyser, par anticipation, les mesures à prendre (investissements, prestations, subventions, hausse d'impôt, etc.)

Les écarts cumulés de ce nouveau plan financier sont les suivants :

Charges d'exploitation	6 522 509
Revenus d'exploitation	2 342 788
Total intermédiaire	4 179 721
Résultat financements (charges financières)	<u>772 580</u>
Ecart 2026 – 2030 (augmentation)	4 952 301

M. Oertig rappelle la méthode appliquée pour le calcul de l'impôt sur le revenu des personnes physiques pour 2026-2030 :

- Base de départ de l'estimation pour personnes physiques et morales: **acomptes facturés de l'exercice précédent**, à savoir une approche individuelle des contribuables
- Estimation du potentiel fiscal pour les années à venir calculée à partir du budget de résultats 2026
- Budget 2025 21 505 000
- Croissance estimée 1 475 000 (sur 5 années, +6,86%)
- Au 31.12.2030 22 980 000

Ces montants vont bien entendu bouger chaque année et les calculs seront refaits le cas échéant.

Les droits de mutation ne devraient pas diminuer. Pour chaque exercice, un montant de 1,5 million a été posé. Les contributions immobilières sont prévues pour 2026 à 4'650'000 francs, soit 150'000 francs de plus. Encore une fois, M. Oertig indique que les impôts seront réajustés dans les plans financiers à venir en fonction des résultats et de la croissance de la population.

Pour finir sur une note un peu plus positive, M. Oertig pense qu'il y a une lueur d'espoir dès 2027 :

- Le résultat 2025 sera légèrement moins négatif que le budget annoncé, puisqu'en l'état actuel, il montre un déficit de 2,9 millions au lieu des 3,2 millions prévus au budget, avec une réduction de l'ordre de 380'000 francs.

- L'écoquartier de l'Ancienne Papeterie comptera, entre 2026 et 2029, 625 nouveaux appartements, dont 330 seront terminés dans le courant de 2026, ce qui générera de nouvelles recettes partielles et probables en 2026 déjà. Ce sont donc 1'375 nouveaux habitants qui sont attendus dans ce quartier d'ici 2030, ce qui représente à peu près 735 nouveaux contribuables, avec une plus-value fiscale qui sera suivie de très près.
- Le Parc des Falaises prévoit 300 nouveaux logements en 2029, soit environ 660 habitants, respectivement 350 contribuables supplémentaires, ce qui amènera aussi un changement dans la planification financière de la commune pour 2029 et 2030.

Lors de la réorganisation menée en 2020-2021, il a été constaté que les services fonctionnaient en silos. Ces silos ont été supprimés au profit d'une approche transversale, désormais essentielle. La communication entre les responsables de services s'est renforcée et cette transversalité revêt une importance accrue face aux nombreuses constructions prévues. Il est notamment indispensable que le service des finances soit informé des projets de construction à Marly, en particulier ceux concernant les deux quartiers porteurs du MIC et du Parc des Falaises. Le service des finances va tenir compte dans ses estimations du potentiel fiscal lié à ce développement de l'habitat dans le plan financier 2027-2031 et les suivants (impôts sur le revenu, les droits de mutation et la contribution immobilière).

Mme Séverine Lago délivre le préavis de la Commission financière en ces termes :

***Préavis de la
Commission financière***

« La Commission financière en prend acte et précisera certains éléments de points financiers lors du message n° 10-25 ».

Mme Martine Wohlhauser demande de préciser le contenu du point 3.32, page 22, du chapitre culture, sports, loisirs : que signifie « autre » et pourquoi le montant est à la baisse dans les années à venir ?

***Question de
M. Wohlhauser (PS)***

M. Christophe Maillard indique que cette diminution est en lien avec l'ARS. Si cette dernière est acceptée, l'Agglomération cessera ses activités début juillet, ce qui entraînera aussi la fin du soutien à la culture. Comme on ne sait pas encore ce qui sera mis en place après pour continuer ce soutien, il n'a pas été possible de prévoir de montant dans le plan financier.

***Réponse du
Conseil communal***

Par ailleurs, la Préfecture travaille actuellement à la création d'une nouvelle association de communes, destinée à reprendre le relais et à soutenir la culture. Ce projet devrait voir le jour en début d'année, mais il n'est pas encore finalisé.

Au nom du Groupe PLR, M. Sergio Mantelli salue le travail effectué par le Conseil communal et l'administration en termes de définition des besoins et de planification. C'est un travail remarquable qui résume tous les besoins que la commune aurait et la façon dont on pourrait les couvrir. Néanmoins, comme il est constaté et selon les prévisions, la situation de la commune de Marly n'est certainement pas des plus roses. M. Oertig a très bien résumé la situation. Le Groupe PLR se bat depuis toujours pour une gestion saine des comptes

***Intervention de
S. Mantelli (PLR)***

communaux et pour une fiscalité modérée, conditions indispensables pour le maintien de l'attractivité de la commune de Marly vis-à-vis de ses contribuables, entreprises et personnes physiques, avec une partie de ceux-ci qui assurent également une part importante des ressources financières de la commune. C'est pour cette raison que l'on doit aussi tenir compte de cet aspect.

Malgré cette exigence, le Groupe PLR constate à la lecture de ce plan financier, mais aussi en lisant le budget, qu'en réalité, malgré des prévisions déficitaires toujours plus importantes, on continue sur la même lancée, en ajoutant des dépenses et des investissements qui ne sont pas en accord avec les ressources dont Marly dispose. Alors, il est vrai que la commune subit l'effet des charges liées toujours plus lourdes et qui vont encore s'intensifier à l'avenir avec l'augmentation de la population, mais la commune doit aussi faire preuve de plus de réalisme, d'humilité et, pour dire un mot à la mode, de sobriété. Le Groupe PLR estime qu'en termes d'économies on peut aller encore plus loin et qu'en termes de revenus on peut aussi essayer d'envisager de nouvelles recettes, sans besoin nécessairement de passer immédiatement par des augmentations d'impôt. Il faudrait aussi réfléchir dans quelle mesure la commune pourrait influencer les charges de transfert ou de se dégager de certaines tâches. Le Conseil communal, comme il l'a souligné aussi dans l'introduction de ce plan, dira que pour ralentir l'endettement, il a déjà pris des mesures en 2024 et 2025, tel que répartir les investissements, freiner l'augmentation de certaines dépenses, augmenter les impôts, etc. Mais ceci n'est à l'évidence pas suffisant. En effet, avec ce plan, on se retrouve avec la même logique de dépenses et d'investissements, mais si on essaie de les atténuer ou de les décaler dans le temps. M. Mantelli ne va pas aller plus loin dans le détail, l'évolution des chiffres a été rappelée.

Compte tenu de la situation financière de la commune, on s'aperçoit qu'on ne peut pas changer grand-chose sans que des mesures et des réflexions plus radicales soient prises, c'est-à-dire se poser sérieusement la question si tout est vraiment nécessaire, si on peut s'en passer ou si on peut quand même avancer en mettant en œuvre des solutions moins onéreuses. Il faut donc, aussi loin que possible, réduire la voilure, revoir l'utilité de certains services offerts, par exemple dans le domaine de Marly pour tous ou Marlyplus, renoncer à des dépenses qui ne sont pas indispensables ou à des investissements trop onéreux, tel que par exemple la construction à neuf d'un nouveau centre scolaire à Marly Cité ou du bâtiment communal. On peut dans ce cas envisager la mise en œuvre de solutions de conservation et de rénovation plus modestes et en conformité avec les possibilités financières de Marly. La conclusion est qu'on ne peut pas continuer à dépenser l'argent que la commune n'a pas.

Le Groupe PLR s'attend donc à ce que le Conseil communal prenne enfin le virage de l'humilité et que l'on accepte le principe que les ressources, sauf changement soudain au cours des prochaines années, sont extrêmement limitées. Il est nécessaire de fournir des efforts, de ne pas tout accepter comme une fatalité et de penser que la seule solution soit celle d'augmenter continuellement les impôts. En résumé, il faut penser avant tout à économiser.

M. Sylvain Grandjean remercie le Conseil communal de présenter le plan financier qui est en quelque sorte sa vision de la situation financière qui attend la commune de Marly pour ces cinq prochaines années. Même si ni la Commission financière, ni le Conseil général n'ont à prendre position sur ce plan financier, M. Grandjean souhaiterait faire quelques remarques au sujet de cette vision du Conseil communal sur les finances communales.

***Intervention de
S. Grandjean (PS)***

Les prévisions de déficit de 5,1 millions prévues pour 2026 vont s'accroître progressivement jusqu'à 10 millions en 2030. On constate une progression importante des charges, principalement à cause des charges liées ou de transfert qui dépendent elles-mêmes essentiellement du nombre d'habitants, et dans une moindre mesure de l'IFD. Mais M. Grandjean est étonné de voir que les prévisions des recettes fiscales progressent bien moins rapidement. Les boucllements des comptes ces trois dernières années montrent des bonis toujours plus importants par rapport aux budgets, avec 2,3 millions, 3 millions et 4,6 millions. Même si la prévision de ces recettes reste très délicate et compliquée, ces chiffres laissent penser que nos recettes fiscales sont clairement sous-estimées. Or une prévision prudente de ces recettes a pour effet de forcer les élus à des économies sanglantes au moment des budgets, et on vient six mois plus tard avec un grand sourire aux lèvres dire qu'on a une bonne surprise sur les recettes fiscales ! Ce mode de faire n'est pas sérieux pour un outil qui se veut être un instrument stratégique et une aide à la planification financière d'une commune.

M. Grandjean souhaiterait personnellement que le Conseil communal étudie une méthode de prévision des finances plus précise, mais s'il en convient la mission est très délicate.

M. Jean-Pierre Oertig rappelle qu'il ne faut pas confondre le budget avec les comptes. Les comptes incluent des taxations des années précédentes, qui ont parfois réservé de bonnes surprises, notamment en 2024, avec des taxations imprévues.

***Intervention du
Conseil communal***

Concernant le budget, la méthode utilisée n'est pas une sous-évaluation. Pour 2026, comme pour les comptes 2024, la base retenue correspond à l'ensemble des acomptes facturés. Cette base reste provisoire, puisqu'il s'agit d'acomptes : le montant final dépendra des taxations, qui pourront être supérieures ou inférieures.

Le budget repose donc sur une base solide, plus réaliste que par le passé, où les prévisions s'appuyaient sur les taux de progression fournis par le Service cantonal des contributions.

Pour 2026, la méthode est jugée très transparente par M. Oertig : elle se fonde sur les facturations de 2025, avec une croissance estimée des recettes de 690'000 francs. Il considère cette approche fiable, tout en prenant acte des remarques formulées par M. Grandjean.

3. Budget 2026

*Intervention de
la Présidente*

3.1. Présentation générale du budget (message 10-25)

La Présidente précise que l'entrée en matière est acquise de plein droit et qu'une demande de renvoi est possible (art. 32, al. 5). Tel n'étant pas le cas, la Présidente passe la parole au Conseil communal.

De manière posée, mais avec une certaine gravité tout de même, M. Oertig présente les budgets pour la dernière fois. Le Conseil communal présente une nouvelle fois un budget fortement déficitaire qui ne peut satisfaire personne. Il observe que d'autres communes plus importantes que Marly sont dans la même situation de déficit, mais c'est une maigre consolation. M. Oertig indique que pour ce budget, comme pour les budgets passés, les principes et critères fixés par la loi ont été rappelés aux responsables de dicastères et de services ; une dépense est fondée sur une base légale, elle est nécessaire, elle est priorisée, elle est économiquement la plus favorable. Ce travail a été fait, mais cela n'a toutefois pas suffi pour arriver à un résultat moins déplaisant.

*Intervention du
Conseil communal*

Voici quelques éléments de ce budget :

Perte significative de Fr. 5 135 999.-,
+ Fr. 1 853 327 par rapport au budget 2025

Comprend les mesures PAFE dont les **charges nettes** sont
estimées à Fr. 136 936.- pour Marly

PF 2025 – 2029: perte annoncée pour le budget de 2026
Fr. 4 819 160.- (à 180 000 sans les mesures PAFE)

La perte annoncée dans le plan financier précédent était de 4'819'160 francs. Effectivement, si on enlève les charges nettes du PAFE, on serait tout proche de ce qui a été annoncé. Là aussi, c'est une maigre consolation.

M. Oertig explique le budget de résultats à trois niveaux :

1. Résultat **opérationnel**, à savoir activités d'exploitation (résultat structurel) et résultat financier (financements)
2. Résultat des **opérations extraordinaires** (prélèvement sur la réserve de réévaluation du PA)
3. Résultat **total du compte** de résultats

Opérationnel	-Fr. 5 239 499.-
Opérations extraordinaires (prélèvement sur réserve de réévaluation du PA)	+Fr. 104 500.-
Résultat total	-Fr. 5 135 999.-

Les écarts du budget de résultats sont les suivants :

Charges

Personnel	+ 229 568 (+2%)
Charges de bien et services	+ 852 398 (+11,1%)
Amortissement du PA	- 126 025 (-10%)
Fonds, financements spéciaux	+ 117 232 (+10%)
Charges de transfert	+1 584 555 (+4,8%)

Selon M. Oertig, il est intéressant de prendre connaissance de la répartition des charges qui figurent au budget :

- Charges du personnel	11 711 671 (17,37%)
- Charges d'exploitation	8 494 712 (12,60%)
- Amortissement PA	3 204'500 (4,75%)
- Charges financières	1 624 000 (2,41%)
- Charges de transfert	34 157 686 (50,67%)
- Attribution à des réserves légales	1 284 660 (1,90%)
- Imputations internes	6 938 811 (10,3%)
Total	67 416 040

Deux nouvelles dépenses ont été annoncées. La première est le mandat à l'association REPER avec un nouveau contrat sur trois ans. Le coût net est de 80'000 francs, soit pratiquement la même dépense que pour le premier mandat. La seconde dépense concerne le programme pour l'archivage. Le coût pour la première année est de 34'502 francs (arrondi) et, dès 2027, le coût s'élèvera à 16'215 francs (hébergement).

Concernant les charges du personnel, il existe une augmentation de 229'568 francs. La masse salariale comprend l'évolution dans l'échelle (paliers) à hauteur de 85'000 francs et l'indexation des salaires de 1% pour 94'000 francs. Cette indexation est en fait un rattrapage sur une période de 13 ans où la commune de Marly n'a pas été aussi généreuse que d'autres communes.

Au sujet des charges d'exploitation, M. Oertig donne les explications suivantes :

Globalement, une augmentation de Fr. 852 398.- en comparaison du budget 2025

- Nature 310 - charges de matériel et de marchandises +Fr. 44 045.-
(denrées alimentaires +Fr. 38'155.-)
- Nature 311 – immobilisations pas portés à l'actif +Fr. 27 166.- (logiciels, licences +Fr. 39 581.-)
- Nature 313 – prestations de services et honoraires +Fr. 474 630.-
 - prestations de tiers +Fr. 49 586.-
 - Honoraires divers +Fr. 236 913.-
 - Informatique +Fr. 192 000.-
- Nature 314 – réfection et entretien courants +Fr. 185 660.-
- Nature 315 – entretien de biens et autres.... +Fr. 85 762.-
 - entretien immobilisations incorporelles (essentiellement les contrats de maintenance +Fr. 79 087.-)

Pour ce qui est des revenus fiscaux principaux, ils sont les suivants :

	Budget 2026	Budget 2025	Ecart
Total	35 743 000	35 458 000	+ 285 000
Impôts directs PP	25 180 000	24 420 000	+ 760 000
Impôts directs PM	3 600 000	3 225 000	+ 375 000
Contrib. immobilières	4 650 000	4 500 000	+ 150 000
Droits de mutation	1 500 000	2 500 000	- 1 000 000

M. Oertig relève la diminution de 1 million pour les droits de mutation. Il rappelle qu'en 2025, la commune avait posé un montant de 2,5 millions parce qu'elle avait été informée assez tôt d'une opération immobilière à Marly qui allait rapporter des impôts de mutation pour 1,5 million. Cela signifie que cette situation ne se reproduira pas en 2026 et qu'il serait incorrect d'inscrire le même montant au budget.

M. Oertig apporte quelques commentaires par rapport aux estimations. En premier lieu, il précise que celles-ci ont été chiffrées avec une approche individuelle des contribuables. Cette méthode a été saluée par la société de révision qui a estimé qu'il était bien plus juste d'aller dans ce sens. Il détaille ci-après les différentes rubriques :

PP, revenus et fortune

- 20 790 000 acomptes facturés en 2025 - approche individuelle des contribuables
- 690 000 pour 300 nouveaux contribuables en 2026
- 770 000 pour trois mesures du PAFE

PM, bénéfice et capital

- 3 600 000 acomptes facturés en 2025 - approche individuelle des contribuables, + Fr. 375 000.- en comparaison au budget 2025

Contribution immobilière

- 4 500 000 acomptes facturés en 2025 - approche individuelle des contribuables, + Fr. 150 000 pour nouveaux propriétaires

Droits de mutation

- 1 500 000, moyenne entre 2020 et 2024

Au sujet de la péréquation financière intercommunale, M. Oertig indique que la péréquation des ressources vise le volet des recettes fiscales dont le calcul se base sur les 8 types d'impôts réguliers suivants :

- Personnes physiques, impôt sur le revenu et la fortune
- Personnes morales, impôt sur le bénéfice et le capital
- Impôt à la source
- Impôt sur les prestations en capital
- Contribution immobilière
- Impôt sur les véhicules à moteur

Quant à l'indice de potentiel fiscal (IPF) pour Marly, il passe à 92,18 en 2026. Cela a un effet puisque Marly touchera 785'242 francs en moins en 2026, alors qu'en 2025, avec un indice de 91,00, cela représentait 911'208 francs. Par contre, pour la péréquation des besoins, l'indice synthétique (ISB) a légèrement augmenté de 107,40 pour 2026, avec un montant de 20'000 francs en plus. Grosso modo, M. Oertig constate que la péréquation coûte à Marly 100'000 francs.

Pour terminer, M. Oertig présente le budget des investissements nets :

Budget 2026	Budget 2025	Comptes 2024
21 191 876	6 683 538	8 052 081

- Centre scolaire de Marly Cité 11 000 000
- Parking P+R à Corbaroche 6 000 000
(subventionné à 100%)
- Approvisionnement / traitement des eaux 3 766 600

M. Oertig annonce également qu'une subvention de 1'525'000 francs est attendue pour le centre scolaire de Château d'Eau. Il espère que cette subvention sera versée assez rapidement.

Mme Séverine Lago délivre le préavis de la Commission financière en ces termes :

**Préavis de la
Commission financière**

« **Préambule**

En date du 18 novembre 2025, la Commission financière s'est entretenue avec le Conseil communal sur le thème du budget 2026 et de ses messages d'investissement, ainsi que sur les messages relatifs au service des curatelles et à l'ARS. Une grosse discussion de fond a également été tenue sur les chiffres présentés dans le plan financier 2026-2030. Une fois de plus, nous relevons une gestion rigoureuse des charges par le Conseil communal et son effort constant pour les maîtriser.

Plan financier 2026-2030 :

- *Entre 2024 et 2025, plusieurs mesures ont été mises en œuvre afin de freiner l'endettement communal, notamment par la suppression ou le report de certains investissements, ainsi que par l'augmentation du coefficient d'impôt en 2024.*
- *Concernant le plan financier 2026–2030, il apparaît que l'équilibre légalement requis demeure loin d'être atteint, constat déjà relevé lors des précédents exercices de planification.*
- *Le déficit projeté atteint son niveau le plus élevé en 2030, avec plus de 10 millions de francs annoncés. Les déficits récurrents prévus sont particulièrement préoccupants et pourraient, dès 2028, entraîner la dissolution complète du capital propre non affecté (22 millions à ce jour), actuellement destiné à absorber d'éventuelles pertes.*
- *Le plan financier prévoit des investissements nets cumulés de 106,5 millions de francs.*
- *Les recettes fiscales des personnes physiques sont estimées selon le principe de prudence, et aucun afflux important de nouvelles entreprises n'est envisagé.*
- *La dette communale, estimée à 77,7 millions de francs à fin 2025, devrait plus que doubler d'ici 2030 pour la commune de Marly.*

- Les indicateurs financiers, déjà fragilisés, devraient encore se dégrader de manière significative.

Vous l'avez compris, la commune de Marly se retrouve à nouveau à un tournant décisif. Si les projections du plan financier se confirment, de nouvelles décisions devront être prises d'ici à 2028, voire plus tôt au regard de la situation des liquidités. Il en va de la pérennité de nos finances communales et, par conséquent, de la capacité de la commune à poursuivre ses missions et à investir dans son avenir.

Budget d'exploitation 2026

La Commission relève en particulier :

- Le budget d'exploitation se solde avec un déficit envisagé pour 2026 de kCHF 5'136
- Pour rappel,
 - le budget 2025 se composait d'un déficit de kCHF 3'388 (intégrant la hausse d'impôt)
 - celui 2024 d'un déficit de kCHF 2'471
 - et celui de 2023 de kCHF 3'145

C'est la sixième année que le résultat publié en « termes budgétaires » est déficitaire. On note en passant que si le déficit budgétaire de 2024 s'est finalement transformé en bénéfice de plus de deux millions de francs, c'était en raison principalement d'entrées fiscales ponctuelles et non-récurrentes.

Charges :

Les charges totales inscrites au compte de résultats s'élèvent à Fr. 67'416'040.-, soit une augmentation de Fr. 2'824'848.- par rapport à l'exercice précédent.

En 2026, les principales évolutions de charges par rapport à 2025 sont les suivantes :

- Charges de personnel : + Fr. 230'000.- environ, pour atteindre 11,7 millions.
- Charges de fonctionnement : + Fr. 850'000.-, pour un total de 8,5 millions.
- Charges de transfert : + Fr. 1,58 million, s'établissant à 34,1 millions (plus de la moitié des charges !).

Parmi les nouvelles charges figurent :

- Le mandat confié à l'Association REPER (0,6 EPT, légère augmentation en francs mais sans accroissement d'EPT par rapport au premier mandat).
- Le programme pour les archives (environ Fr. 34'600.- pour la première année).
- Le programme d'assainissement des finances de l'Etat de Fribourg (PAFE), avec une estimation de charges de transfert supplémentaires d'environ Fr. 137'000.-.

En résumé, la prévision 2026 met en évidence une progression sensible des dépenses, particulièrement marquée au niveau des charges de transfert et de fonctionnement.

Recettes :

En 2026, les recettes budgétées affichent une progression globale de Fr. 971'521.- par rapport au précédent exercice. Cette hausse provient principalement des taxes et impôt, tandis que les revenus de transfert connaissent une légère diminution.

- *Revenus fiscaux : + Fr. 285'000.-, pour atteindre 35,7 millions.*
- *Taxes : + Fr. 296'000.-, pour un total de 7,1 millions.*
- *Revenus de transfert : – Fr. 115'000.- environ, s'établissant à 11,2 millions.*

Comme toujours, la croissance des recettes repose surtout sur la dynamique des impôts et des taxes, malgré le recul des transferts. A ce sujet, la Commission souligne que la progression des revenus s'appuie sur une méthodologie prudente, notamment dans l'estimation des recettes fiscales liées aux personnes physiques.

Le résultat déficitaire projeté demeure largement éloigné de l'équilibre exigé par la loi, et les indicateurs financiers restent fortement dégradés. L'augmentation d'impôt décidée en 2024 ne suffit pas à rétablir la situation. Il est vrai que la commune dispose encore d'un capital propre non affecté, mais celui-ci n'est pas inépuisable. Sa mobilisation ne peut constituer qu'une solution transitoire et ne saurait remplacer les mesures structurelles nécessaires pour assurer la pérennité financière.

Budget des investissements 2026

La Commission relève en particulier :

- *Volume des investissements nets : MCHF 21.19 pour 2026, contre MCHF 10.5 au budget 2025 et MCHF 24.9 au budget 2024.*
- *Plan financier 2025–2029 : il prévoyait pour l'exercice 2026 des investissements nets de MCHF 19.86, soit un niveau inférieur à celui désormais inscrit au budget.*
- *Principales dépenses :*
 - *Fr. 11'000'000.- pour le centre scolaire de Marly (démarrage de la phase de réalisation).*
 - *Fr. 6'000'000.- pour l'extension du P+R, projet mené conjointement avec le RSS qui construira une nouvelle caserne de pompiers.*
 - *Près de Fr. 4'000'000.- pour un ensemble conséquent de travaux liés à l'eau potable et aux eaux usées.*

La Commission constate que des messages financiers de plus en plus lourds sont présentés au Conseil général, année après année. Cette dynamique impactera directement les liquidités et l'endettement de la commune, tout en générant des charges financières croissantes.

Commentaire complémentaire

Pour cette législature, c'est le dernier budget que la Commission financière a eu à préavis. Tout comme vous, elle a été confrontée à de nombreux changements : nouvelle organisation de l'administration, adaptation au MCH2, augmentation d'un impôt, développement de quartiers, etc. Des liens ont été

tissés avec le Conseil communal, favorisant un dialogue constructif. Malgré un cadre parfois exigeant, elle a toujours cherché à poser ses questions avec conscience, à accompagner et à sensibiliser, en menant son travail avec sérieux et diligence. Elle peut être fière d'avoir contribué à la transparence et à la qualité du débat. Merci à vous, mes collègues de la Commission financière.

Préavis

On vous parle depuis l'an passé d'une maison en bois : soit tout tient ensemble, soit tout s'écroule. Pour la commune comme pour nous, il s'agit de veiller à ce que les piliers de cette maison soient droits et solides, malgré le terrain et l'environnement particuliers.

Il faut dès le début de la prochaine législature - et non dans trois ans - se poser les bonnes questions pour être prêts en 2028. Car c'est de la base financière de cette maison commune qu'il s'agit.

En conclusion, tenant compte de ce qui précède, la Commission financière préavise positivement à l'unanimité le message 10-25 ».

Comme le Groupe PLR l'a souligné au sujet du plan financier, M. Mantelli ne retrouve pas dans ce budget, malgré la rigueur de sa construction, des mesures concrètes qui aillent dans le sens du réalisme, de la sobriété, du courage de remettre en cause certaines dépenses ou investissements, de la volonté de rechercher des alternatives moins onéreuses et plus en ligne avec les possibilités financières de la commune. C'est dans ce sens que le Groupe PLR va intervenir dans la discussion des différents éléments.

***Intervention de
S. Mantelli (PLR)***

3.2. Examen du budget de résultats**Dépenses nouvelles****a) Mandat à l'Association REPER**

Mme Mary Claude Paolucci rappelle que l'Association REPER a présenté ses activités lors de la dernière séance du Conseil général. Elle indique avoir entendu des interrogations concernant le montant de 80'000 francs, dont la prolongation pour trois ans est demandée. Elle précise que, lorsque le Conseil général a autorisé la dépense il y a deux ans, REPER a mis au concours un poste de travailleur social de rue et a engagé M. Jayr Cuevas, une personne expérimentée, ce qui explique probablement une différence de salaire. M. Cuevas est parfaitement formé et a réalisé un excellent travail sur la commune jusqu'à présent, ce qui justifie en partie le montant plus élevé.

Ce montant inclut également les frais liés à l'encadrement, notamment les projets socio-éducatifs (1'500 francs) et les projets « mini-jobs ». Par ailleurs, la commune a sollicité une subvention cantonale de 10'000 francs par an, ce qui réduit le montant initial de 90'000 francs.

Mme Séverine Lago délivre le préavis de la Commission financière en ces termes :

***Préavis de la
Commission financière***

« La Commission financière préavise positivement, à la très légère majorité, cette nouvelle dépense ».

Au nom du Groupe PLR, Mme Véronique Schneuwly souhaite intervenir concernant le compte 3422.3132.00 (honoraires conseillers externes, experts, spéci. cohésion sociale), dont le montant s'élève à 90'000 francs, avec une subvention cantonale de 10'000 francs. Ce montant correspond à l'engagement d'un éducateur dans le cadre du mandat confié à l'association REPER.

***Intervention de
V. Schneuwly (PLR)***

Avant toute chose, Mme Schneuwly tient à préciser que le Groupe PLR ne remet absolument pas en cause la qualité du travail effectué par REPER. Ce n'est pas la compétence, mais la nécessité et la responsabilité financière à assumer collectivement qui interrogent. Le Groupe PLR soutient des structures locales essentielles, comme Marly pour tous, qui œuvrent déjà à la cohésion sociale, ou l'engagement d'un nouveau policier car ceci est également un service à la population.

Le mandat envisagé pour REPER représente Fr. 80'000.- par année, durant trois ans, soit près d'un quart de million de francs. Par ailleurs, le Groupe PLR constate que les indicateurs permettant de mesurer un retour concret sur investissement sont absents. Autrement dit, la commune est prête à dépenser un quart de million sans en connaître l'impact. Ce simple fait devrait amener à la plus grande prudence. La commune de Marly traverse, depuis un certain temps déjà, une période très délicate : *« n'ayons pas peur des mots, la situation financière n'est pas bonne ».*

Tenant donc compte de l'état préoccupant des finances communales, le Groupe PLR se demande s'il est vraiment judicieux de s'engager dans une telle dépense et de surcroît pour une durée de 3 ans ? Ne faudrait-il pas envisager des options plus flexibles, voire temporaires avant de s'engager sur le long terme ?

En résumé, le Groupe PLR demande une réflexion sur la pertinence d'ajouter cette charge dans le contexte actuel et le report de cette dépense à des temps plus favorables. C'est dans un esprit de prudence, de bon sens et de responsabilité que le Groupe PLR invite à soutenir le report de cette dépense.

Mme Vittoria Rezzonico Janka s'exprime ici dans le cadre d'une prise de position du Groupe PVL :

***Intervention de
V. Rezzonico Janka(PVL)***

« Marly grandit vite : nous approchons les 10'000 habitants et devrions atteindre 12'000 d'ici 2030. Dans ce contexte, accompagner notre jeunesse n'est pas un luxe : c'est une nécessité. Le travail social de rue de REPER crée du lien, détecte les situations à risque, oriente les jeunes, et prévient les tensions dans l'espace public. Plusieurs collègues ont fait remarquer qu'on ne dispose pas encore d'une preuve formelle d'un retour sur investissement. C'est vrai. Il n'existe pas encore, en Suisse ou ailleurs, d'étude chiffrant précisément un retour sur investissement du travail de rue.

En revanche, les recherches menées dans plusieurs pays montrent des effets positifs clairs : réduction des tensions, moins d'interventions policières, prévention des ruptures scolaires, meilleure intégration. Et surtout : les études de programmes très proches (prévention jeunesse, intervention communautaire) montrent toutes un retour sur investissement positif.

C'est pour cela que je propose que Marly soit pionnière en couplant le mandat REPER avec une évaluation locale et mesurable, idéalement en collaboration avec l'Université ou la Haute Ecole de Travail social.

Maintenir une « Marly cohésive, apaisée et tournée vers l'avenir » est essentiel pour assurer l'attractivité de la commune, laquelle est nécessaire pour attirer des contribuables à potentiel et améliorer les recettes fiscales. Le travail socio-éducatif préventif est un facteur clé de cette qualité de vie. Le rôle de l'éducateur de rue, établi pour deux ans, n'est pas de se substituer aux services déjà en place (école, police, cohésion sociale), mais d'agir comme un agent de bas seuil, spécialisé dans l'établissement d'un lien de confiance, en complémentarité. Nous devons nous assurer que, conformément aux recommandations d'audit de 2020/2021 visant à clarifier les rôles dans l'administration, ce mandat évite rigoureusement tout conflit de compétences ou doublon avec les structures communales existantes.

Investir dans REPER, ce n'est pas seulement financer un dispositif : c'est sécuriser notre espace public, soutenir nos jeunes, et préparer l'avenir d'une commune qui change rapidement.

Je vous invite donc à soutenir la reconduction du mandat, et à saisir l'occasion d'y associer une évaluation rigoureuse, pour construire ensemble une commune de Marly cohésive, apaisée et tournée vers l'avenir ».

Mme Martine Wohlhauser indique que le Groupe PS soutient sans réserve la proposition du Conseil communal de mandater REPER pour trois ans. Pour lui, il est essentiel de soutenir une intervention socio-éducative professionnelle car les besoins que REPER a identifiés auprès d'une partie des jeunes de Marly sont importants ! Si ces besoins ne sont pas pris en considération, une partie de nos jeunes risquent de le faire ressentir de manière négative. Cela atteindra plus globalement le sentiment de sécurité et la cohésion sociale au sein de la commune de Marly, et du même coup son attractivité.

Marly a de la chance de poursuivre la collaboration avec un éducateur qui a pu connaître le terrain marlinois et qui a, fait rare et précieux, plusieurs compétences : une formation à l'insertion professionnelle, au travail de rue et une longue expérience dans les addictions.

Un calcul réalisé en 2017 dans le cadre du projet équivalent « Transition Glâne » évaluait le coût direct d'un jeune à l'aide sociale à environ Fr. 12'000.- par année. A la même époque, le coût d'une personne incarcérée se montait à Fr. 126'000.- par année pour la collectivité. Il n'existe pas de chiffre global précis sur le coût total des incivilités et de la délinquance commises par des jeunes en Suisse, car

***Intervention de
M. Wohlhauser (PS)***

ces coûts sont complexes à estimer et fragmentés entre divers postes (police, justice, réparations matérielles, coûts sociaux indirects, etc.).

Les points suivants sont à retenir :

- Coûts pour les collectivités : les actes d'incivilité, tels que le vandalisme, les dégradations de mobilier urbain, la violence, etc. représentent une facture élevée pour les collectivités et les contribuables en termes de réparation et de remplacement.
- Coûts indirects : au-delà des dégâts matériels, les incivilités génèrent des coûts indirects importants, par exemple :
 - Accompagnement des victimes : prise en charge médicale et psychologique, soutien juridique.
 - Frais de justice et de police : mobilisation des forces de l'ordre, procédures judiciaires, fonctionnement des établissements pénitentiaires ou des centres éducatifs pour mineurs.
 - Impacts à long terme : les conséquences de la délinquance juvénile peuvent entraîner une marginalisation et une exclusion sociale pour les jeunes concernés, impactant leur future employabilité et générant ainsi des coûts économiques à long terme pour la société (perte de rémunération, chômage).

En résumé, bien qu'il n'y ait pas de chiffres précis pour les seules incivilités des jeunes, leur coût s'inscrit dans une facture globale de la délinquance extrêmement élevée qui pèse sur l'ensemble de la société, des victimes aux contribuables en passant par les services publics.

En conclusion, est-ce réellement une dépense à reporter ?

Mme Vanessa Ardenti indique que le Groupe Les Vert-e-s a déjà soutenu le travail effectué par REPER lors de la dernière séance du mois d'octobre, mais il souhaite réitérer son soutien à ce programme et se réjouit qu'il soit maintenu au budget 2026. Comme cela a déjà été dit, un tel projet paraît d'autant plus nécessaire compte tenu de l'augmentation de la population prévue, afin d'éviter d'autres types de coût dans le futur. C'est un investissement qui devrait, le Groupe LV l'espère, rassembler les différents groupes autour d'un projet permettant de garantir une qualité de vie pour toutes et tous au sein de la commune de Marly.

***Intervention de
V. Ardenti (LV)***

Acceptez-vous la dépense nouvelle liée au mandat de l'Association REPER ?

Décision

➤ ***La dépense nouvelle liée au mandat de l'Association REPER est acceptée par 28 oui, 16 non, et 0 abstention.***

b) Programme de gestion des archives

***Intervention du
Conseil communal***

Depuis le début de la législature, M. Christophe Maillard rappelle que la commune s'est conformée aux exigences légales en matière de gestion des archives. Toutefois, le système actuel repose uniquement sur des fichiers Excel, une méthode qui montre aujourd'hui ses limites. Plus de 2'000 notices sont

recensées, ce qui entraîne des risques d'effacement, des recherches complexes et aucune garantie de conservation à long terme.

L'objectif est de garantir la protection définitive des archives communales, afin d'assurer leur accessibilité et de répondre aux normes cantonales. Le Conseil communal propose donc d'adopter le programme Docuteam Cosmos, une solution professionnelle largement utilisée en Suisse. Ce système offre une gestion des archives entièrement sécurisée et conforme aux standards, une migration fiable des données existantes, ainsi que la possibilité de créer une salle de lecture virtuelle pour le public intéressé. La conservation est certifiée et l'hébergement se fait exclusivement en Suisse.

Le coût de cette solution pour 2026 s'élève à 34'600 francs, dont environ 18'000 francs correspondent à des frais uniques. Les coûts d'hébergement sont estimés à 16'215 francs par année. Il convient de noter que d'autres communes, telles que Fribourg et Bulle, s'intéressent également à cette solution ; une mutualisation du projet permettrait peut-être de réduire les coûts. Ce programme garantit la protection des archives communales, leur accessibilité et leur sécurisation, conformément aux exigences légales. Pour le Conseil communal, il s'agit d'un investissement raisonnable pour préserver durablement la mémoire de la commune de Marly.

Mme Séverine Lago délivre le préavis de la Commission financière en ces termes :

**Préavis de la
Commission financière**

« La Commission financière préavise positivement, à la grande majorité, cette nouvelle dépense ».

Acceptez-vous la dépense nouvelle liée à l'acquisition d'un programme de gestion des archives ?

Décision

➤ **La dépense nouvelle liée à l'acquisition d'un programme de gestion des archives est acceptée par 43 oui, 1 non, et 0 abstention.**

Examen du budget de résultats

**Intervention de
la Présidente**

En cas de dépôt d'un amendement, Mme Daniela Schellenberg, Présidente, indique qu'il sera examiné en premier lieu. Une fois l'examen de détail du budget terminé, la séance sera suspendue afin de permettre la concertation entre les partis et l'émission d'un préavis par la commission financière. Le vote aura lieu ensuite.

La Présidente passe en revue le budget de résultats 2026, page par page, chapitre par chapitre.

Examen

Chapitre 0 – Administration générale, pages 6 à 9

Compte 0210.3010.00 – salaire du personnel communal et finances

**Amendement du
Groupe PLR**

Au nom du Groupe PLR, M. Sergio Mantelli relève que le budget prévoit, pour les salaires, un montant supplémentaire de 85'000 francs lié à l'évolution dans l'échelle, conformément aux obligations contractuelles, ainsi qu'une indexation du coût de la vie de 1 %, représentant 94'000 francs. Tout en exprimant son

respect pour le travail du personnel, M. Mantelli propose, compte tenu de l'adaptation de l'échelle, de la situation financière de la commune et du faible taux d'inflation (0,1 % fin octobre), de réduire l'indexation de 1 % à 0,5 %, ce qui lui paraît raisonnable dans les circonstances actuelles.

M. Christophe Maillard souligne que cette indexation n'est pas une mesure automatique. Cette année, elle constitue véritablement une mesure de rattrapage jugée indispensable par le Conseil communal. Dans le cadre de la réorganisation, il a été constaté que les salaires avaient été fixés en 2010 sur la base d'une échelle datant de novembre 2010. Au fil des années, bien que les premières indexations aient été négatives, ce qui était favorable aux collaborateurs, un écart s'est progressivement creusé.

Jusqu'à présent, la perte liée à l'indexation a été significative. Les dernières indexations effectuées ces dernières années n'ont compensé qu'une partie du renchérissement, ce qui nécessite une correction, au moins partielle. Actuellement, la commune de Marly souffre d'un manque d'attractivité dans les domaines techniques, administratifs et de l'accueil de l'enfance. Le Conseil communal a rencontré des difficultés à recruter un responsable du service technique, dont le poste a dû être mis deux fois au concours. Des problèmes similaires se posent pour le personnel administratif et dans le secteur de l'accueil de l'enfance, où les besoins augmentent fortement et où la concurrence, notamment salariale, est très élevée. Les salaires, fixés il y a deux législatures sur la base de l'indice de novembre 2010, restent en retrait par rapport à l'IPC. Même avec une indexation de 1 %, l'écart demeure à -1,9 %, ce qui signifie qu'aujourd'hui, par rapport aux valeurs de novembre 2010, les salaires sont inférieurs de 1,9 %. Si l'indexation proposée devait être refusée, cet écart atteindrait -2,9 %.

Il a été souligné, à juste titre, qu'au vu du caractère très déficitaire du budget, le moment choisi pour ce rattrapage pourrait sembler mal choisi. M. Maillard rappelle toutefois que l'an dernier, une indexation de 1% proposée par le Conseil communal avait été entièrement refusée par le Conseil général. Or, selon le plan financier, la situation restera tendue jusqu'en 2030, ce qui pose problème. L'indexation de 1% proposée aujourd'hui constitue une mesure exceptionnelle pour réduire le retard accumulé et demeure très modérée, sachant que l'indexation régulière prévue pour 2026 ne serait que de 0,2% (référence d'octobre). Il est également précisé que cette adaptation est parfaitement maîtrisée dans le budget : les salaires atteignent 9'456'000 francs, soit une hausse limitée à 0,39% par rapport à 2025, malgré des engagements indispensables pour garantir la continuité des prestations publiques.

M. Maillard souligne que la masse salariale de la commune reste pratiquement stable par rapport à l'année précédente, malgré une forte croissance démographique. En effet, Marly comptait 8'463 habitants au 31 décembre 2021 contre 9'768 aujourd'hui, soit une augmentation de 1'300 habitants en quatre ans, l'équivalent de la population de Tentlingen. Cette évolution démontre la rigueur et la responsabilité du Conseil communal. L'indexation de 1%

***Intervention du
Conseil communal***

représente environ 94'000 francs, une part très limitée dans un budget de plus de 67 millions. Investir dans le personnel communal, ce n'est pas un simple geste symbolique : c'est garantir la qualité des services rendus à la population, que ce soit dans l'accueil, les écoles, l'urbanisme, la sécurité, les espaces verts ou l'administration. Sans une rémunération qui suit raisonnablement le coût de la vie, la commune risque de perdre en attractivité, en compétence et en efficacité. Pour toutes ces raisons, le Conseil communal invite le Conseil général à soutenir le montant de 94'000 francs correspondant à l'indexation de 1%.

M. Maillard précise encore qu'il s'agit de voter sur un montant et non sur un pourcentage, ce dernier relevant de la compétence du Conseil communal. En revanche, le montant est du ressort du Conseil général. Concrètement, si le Conseil général décide de renoncer à l'indexation de 1%, il devra réduire de 94'000 francs le budget, et non modifier le taux d'indexation, qui reste légalement de la compétence du Conseil communal. De même, si le Conseil général souhaitait réduire l'indexation à 0,5%, cela correspondrait à une diminution de 47'000 francs à appliquer au budget des salaires. C'est sur ce montant que porte la décision.

En 2025, Mme Vittoria Rezzonico Janka rappelle que la commune de Marly a connu beaucoup de départs et qu'elle a eu de la peine à engager du nouveau personnel. Cela lui fait un peu penser que Marly n'est pas un employeur très attractif, puisque la commune peine à engager et à retenir son personnel. Avec la croissance à venir, la commune a intérêt à réussir à engager du personnel et aussi à engager du personnel de qualité. Pour épargner 47'000 francs sur des dépenses de 21 millions, Mme Rezzonico Janka pense que ce n'est pas là que cela vaut la peine de couper.

Mme Véronique Schneuwly demande à Mme Rezzonico Janka dans quelle rubrique il convient alors de couper.

***Intervention de
V. Rezzonico Janka(PVL)***

***Question de
V. Schneuwly (PLR)***

Chapitre 1 – Ordre et sécurité publics, défense, pages 9 à 13

Pas de remarque.

Chapitre 2 – Formation, pages 13 à 17

Pas de remarque.

Chapitre 3 – Culture sport et loisirs, pages 18 à 21

Pas de remarque.

Compte 3422.3170.00 – Frais d'activités cohésion sociale

M. Nicholas Creak constate que les frais d'activités de la cohésion sociale passent de 23'000 francs à 48'600 francs, soit une augmentation de plus de 24'000 francs. Pourquoi une telle hausse, quelles activités ou projets justifient ce montant supplémentaire ? Si ces coûts additionnels sont en effet liés à des modifications de la place du Village en raison de travaux liés à l'école, M. Creak pense qu'il serait bien de se poser les questions : est-ce que ces aménagements sont justifiés actuellement et est-ce qu'il ne serait pas plus judicieux d'attendre la fin des travaux pour éviter des dépenses inutiles ou des doublons ?

Examen (suite)

***Questions de
N. Creak (PLR)***

Mme Marie-Claude Paolucci détaille les activités qui sont comprises dans ce montant de 48'600 francs :

**Réponse du
Conseil communal**

Activités		Montant
Vendredis de l'Avent	Fr.	8'000.-
Les communes font leur cinéma, promotion de films tout public en plein air	Fr.	2'500.-
Semaine d'action contre le racisme	Fr.	3'000.-
Plantation d'arbres	Fr.	150.-
Action ramassage des déchets	Fr.	350.-
Halloween	Fr.	1'000.-
Pâques	Fr.	800.-
Festival du film vert	Fr.	400.-
Activités régulières et les semaines spéciales	Fr.	7'900.-
Fête du Village	Fr.	24'500.-

Mme Paolucci précise que le montant budgétisé pour la fête du Village, soit Fr. 24'500.-, comprend la location d'une scène équipée (environ Fr. 10'000.-), la programmation de scène avec des animations (Fr. 8'000.-), des parasols (Fr. 3'000.-), le cirque Toamême (Fr. 1'500.-), un mandat d'électricité (Fr. 1'000.-) et la création de flyers (Fr. 1'000.-). Elle ajoute que la fête du Village est certainement la dernière qui se fera sur la place du Village, en raison des travaux qui vont débiter pour l'assainissement et l'agrandissement de l'école.

Chapitre 4 – Santé, pages 21 à 23

Pas de remarque.

Chapitre 5 – Prévoyance sociale, pages 23 à 28

Pas de remarque.

Chapitre 6 – Trafic et télécommunications, pages 28 à 30

Pas de remarque.

Chapitre 7 – Protection de l'environnement et aménagement du territoire, pages 31 à 37

Pas de remarque.

Chapitre 8 – Economie publique, page 37

Pas de remarque.

Chapitre 9 – Finances et impôts, pages 38 à 40

Pas de remarque.

Charges et produits par natures, pages 41 à 49

Pas de remarque.

Mme Daniela Schellenberg décide de suspendre la séance durant 5 minutes afin de permettre au Conseil communal, à la Commission financière et aux partis de se prononcer sur l'amendement présenté par le Groupe PLR.

Décision

La Présidente précise que le vote va porter sur l'amendement déposé par M. Sergio Mantelli au nom du Groupe PLR qui concerne l'indexation des salaires du personnel communal.

**Intervention de
la Présidente**

En réponse à la question de Mme la Présidente, M. Sergio Mantelli confirme que le Groupe PLR maintient son amendement.

**Intervention de
S. Mantelli (PLR)**

Mme Séverine Lago indique que la Commission financière préavise positivement, à la très légère majorité, la position du Conseil communal.

***Préavis de la
Commission financière***

La Présidente précise que l'assemblée va voter en premier lieu sur la proposition du Conseil communal puis, si celle-ci est refusée, sur l'amendement déposé par le Groupe PLR.

***Intervention de
la Présidente***

Acceptez-vous la proposition du Conseil communal relative à l'octroi d'une indexation de 93'830 francs 60 correspondant à 1% ?

Décision

➤ ***La proposition du Conseil communal relative à l'octroi d'une indexation de 93'830 francs 60 correspondant à 1% est acceptée par 33 oui, 10 non, et 1 abstention.***

3.3. Examen du budget des investissements (messages 11-25 à 18-25)

a) Message 11-25 – Rénovation de la ciblerie du stand de tir à 300m : Fr. 113'000.-

***Intervention du
Conseil communal***

M. Philippe Schwab souhaite transmettre quelques informations complémentaires pour donner suite aux questions qui ont été soulevées. La Société de tir de Marly est connue et surtout reconnue dans le monde du tir pour ses excellents résultats, que ce soit au pistolet, au petit calibre ou dans la discipline du 300m. Elle compte aujourd'hui plus de 300 membres dont la majorité sont Marlinois.

M. Schwab indique avoir échangé avec l'officier cantonal de tir de Fribourg, lequel lui a confirmé qu'au regard du nombre de personnes soumises aux tirs obligatoires et des jeunes tireurs à intégrer conformément aux prescriptions cantonales et fédérales, le calcul fait ressortir un besoin de 8 cibles. C'est donc ce nombre qui doit être rénové, sachant qu'il y en avait 10 auparavant.

Il a également été question d'une éventuelle suppression du stand de tir. Une telle décision poserait plusieurs problèmes majeurs pour Marly : il faudrait trouver une commune disposant d'un stand capable d'accueillir tous les tireurs. Or, la Société de tir de Marly offre actuellement le plus grand nombre de jours pour les tirs obligatoires et demande souvent des prolongations horaires pour permettre aux tireurs de terminer leurs séances. Il serait donc très difficile de trouver une structure offrant une capacité équivalente. De plus, conclure une convention avec une autre commune entraînerait des coûts supérieurs aux charges actuelles et générerait de nouvelles dépenses. Concernant l'urgence des travaux, M. Schwab rappelle qu'ils ont déjà été reportés au maximum. Des pièces ont été recherchées auprès de sociétés ayant rénové leur ciblerie, mais il n'existe plus de matériel de rechange. La commune de Marly doit néanmoins garantir la réalisation des tirs obligatoires sur les huit cibles.

Pour ce qui est du financement, il est bien clair que les utilisateurs devront aussi participer aux frais, que ce soit au niveau financier ou avec des heures de travail, afin de réduire la facture finale. Toutefois, le montant exact de cette participation n'est pas encore identifiable. M. Schwab compare la situation à un changement de véhicule : le prix d'achat est connu, mais la valeur de reprise reste incertaine.

Mme Séverine Lago délivre le préavis de la Commission financière en ces termes :

***Préavis de la
Commission financière***

« Préambule

Le stand de tir à 300 mètres de Marly, édifié en 1948, constitue une infrastructure historique ayant bénéficié de plusieurs modernisations au fil du temps. Le message soumis aujourd'hui concerne les installations de ciblerie électronique. Il propose une mise à niveau du système pour un montant de Fr. 113'000.-, financé par le recours à un emprunt.

La Commission financière s'est penchée sur le modèle de financement actuellement en vigueur pour cette activité, en particulier sur la participation des communes partenaires et des autres utilisateurs. Si les citoyens de Marly représentent la majorité de ces derniers, le stand est également fréquenté par de nombreux acteurs de la région et le financement des nouvelles infrastructures devrait le refléter.

Préavis

Après examen, la Commission financière émet un préavis négatif, assorti d'une abstention, concernant le message 11-25 ».

Concernant le crédit de 113'000 francs pour la rénovation de la ciblerie du stand de tir à 300 mètres, dont 110'276 francs à la charge de la commune, le Groupe PLV relève plusieurs éléments qui appellent des clarifications.

***Intervention de
V. Rezzonico Janka(PVL)***

Tout d'abord, le message n'est pas suffisamment clair quant au périmètre exact des travaux. On y découple les cibles des récupérateurs et l'on évoque également l'assainissement de la butte. Dans ce contexte, le Groupe PVL se demande s'il ne serait pas plus judicieux, et plus cohérent financièrement, d'envisager la réalisation de l'ensemble des travaux en une seule étape, plutôt que de procéder par interventions fragmentées.

Ensuite, la répartition des coûts soulève des questions. Ni le canton de Fribourg ni la Confédération ne semblent contribuer financièrement, alors même qu'ils utilisent ce stand dans le cadre du tir sportif et du tir obligatoire. Le Groupe PVL aimerait comprendre pourquoi aucune participation de ces acteurs n'est envisagée et sur quelle base la commune assume quasiment l'intégralité des coûts.

Le Groupe PVL demande donc des éclaircissements précis sur ces deux points :

1. La logique du phasage des travaux, et l'éventualité de tout regrouper dans un projet unique, donc les buttes, les récupérateurs et l'assainissement de la butte.
2. La clé de financement, en particulier l'absence de participation des utilisateurs institutionnels.

A défaut de réponses convaincantes et clarificatrices, le Groupe PVL se réserve la possibilité de refuser ce message.

Concernant la butte, M. Philippe Schwab précise qu'une entreprise évalue actuellement la quantité de travail nécessaire pour son assainissement. Les résultats de cette analyse ne sont pas encore disponibles. Par ailleurs, ces travaux ne seront pas réalisés immédiatement ; la Confédération a adopté une

***Intervention du
Conseil communal***

loi sur la dépollution des sites, mais celle-ci n'est pas encore entrée en vigueur. Il est donc préférable pour Marly de reporter ces interventions jusqu'à la réparation des récupérateurs de munitions. Cela permettrait d'accéder au site avec des machines lourdes, d'effectuer les travaux en une seule opération et ainsi de réaliser des économies.

En revanche, concernant la ciblerie, la situation est urgente en raison de la mauvaise qualité du matériel actuel. Pour les sociétés utilisatrices du stand de tir, comme celle de Fribourg, il est évident que si le projet présenté ce soir est validé, elles sont disposées à financer une, voire deux cibles. Les communes partenaires contribueront également à l'entretien de la ciblerie, conformément à la convention signée avec elles. De son côté, la société de tir de Marly s'engage à fournir un investissement important en temps pour le démontage et le montage des installations. Cette implication permettra de réduire considérablement les coûts, afin que la commune de Marly ne supporte pas seule l'ensemble des charges.

Mme Vittoria Rezzonico Janka constate que cela soulève d'autres questions. Combien cela représente et pourquoi ces chiffres ne sont pas mentionnés dans le message ?

**Questions de
V. Rezzonico Janka(PVL)**

M. Philippe Schwab souligne qu'il est actuellement impossible de quantifier la situation. On ne connaît pas encore l'ampleur des travaux que la Société de tir pourra réaliser. Certaines interventions devront également être effectuées par des spécialistes.

**Réponse du
Conseil communal**

Mme Vittoria Rezzonico Janka fait plutôt référence aux chiffres relatifs à la répartition avec les autres communes, le canton et la Confédération.

**Question de
V. Rezzonico Janka(PVL)**

M. Philippe Schwab répond que c'est un pourcentage par rapport à la population, soit un montant de 2'724 francs pour les communes partenaires. Il répète la comparaison avec un changement de véhicule : on a le prix de la voiture, par contre on ne sait pas combien on va récupérer à la reprise. L'important est de faire approuver ce soir le coût total des travaux, sachant qu'il sera ensuite possible d'obtenir des contributions supplémentaires auprès d'autres sociétés et des communes.

**Réponse du
Conseil communal**

Concernant les tirs obligatoires, Mme Daniela Schellenberg indique, si elle a bien compris, que les communes doivent garantir la possibilité pour leurs citoyens astreints au service militaire d'effectuer ces tirs, conformément à la législation en vigueur. Si Marly n'était plus en mesure d'assurer ces tirs pour sa propre population, il faudrait recourir à une autre commune, ce qui engendrerait des coûts supérieurs à ceux liés au stand de tir actuel. Est-ce exact ?

**Question de
D. Schellenberg (LC)**

M. Philippe Schwab répond par l'affirmative. Comme c'est une société qui a beaucoup de tireurs, il sera compliqué de trouver une commune qui les accepte. Si tel est le cas, le stand devra probablement être agrandi et Marly devrait s'acquitter de subsides supplémentaires.

**Réponse du
Conseil communal**

M. Pierre-André Kuenlin indique qu'en 1476, les tireurs fribourgeois ont participé à la bataille de Morat. En 1481, Fribourg est entrée dans la Confédération. En 1493, la Société de tir de la Ville de Fribourg a été créée, société qui employait de temps en temps le stand de Marly. M. Kuenlin relève que la Société de tir de Fribourg s'engage à payer deux cibles. En 2024, aux jeux olympiques de Paris : 8 médailles dont une en or pour le tir.

**Intervention de
P.-A. Kuenlin (LC)**

La Société de tir de Marly regroupe de nombreux membres et organise chaque année les tirs militaires pour les personnes astreintes à cette obligation. Ces jeunes, que M. Kuenlin remercie pour leur engagement, sont des militaires contribuant à la sécurité de tous et qui méritent des installations modernes et performantes. Le tir en Suisse est à la fois une tradition, un sport et un élément essentiel de la sécurité collective. Pour ces raisons, M. Kuenlin a l'espoir que ce crédit sera accepté.

Mme Vittoria Rezzonico Janka souligne que deux cibles seraient financées par Fribourg. Il serait donc possible de déduire ce montant de la somme demandée, ce qui ramènerait la part à charge de la commune de Marly à 80'000 francs. Pourquoi ne pas demander ce montant directement ?

**Question de
V. Rezzonico Janka(PVL)**

M. Philippe Schwab répond que pour l'instant la Société de tir de Fribourg ne s'est pas formellement engagée à prendre en charge deux cibles.

**Réponse du
Conseil communal**

Acceptez-vous la dépense de Fr. 113'000.-, financée par un emprunt, pour la rénovation de la ciblerie du stand de tir à 300m, telle que présentée par le Conseil communal dans son message 11-25 ?

Décision

➤ **La dépense de Fr. 113'000.-, financée par un emprunt, pour la rénovation de la ciblerie du stand de tir à 300m, telle que présentée par le Conseil communal dans son message 11-25, est refusée par 23 non, 15 oui, et 6 abstentions.**

b) Message 12-25 - Mesures préventives contre le ruissellement sur le site scolaire de Grand-Pré : Fr. 215'000.-

**Intervention du
Conseil communal**

M. Bernard Clerc précise qu'il s'agit d'une mesure qui sera mise en œuvre lors de la rénovation du CO de Marly. Selon lui, cette action est essentielle et vitale pour protéger les bâtiments communaux et éviter des travaux supplémentaires à l'avenir.

Mme Séverine Lago délivre le préavis de la Commission financière en ces termes :

**Préavis de la
Commission financière**

« Preamble »

Le rapport du bureau SD Ingénierie Fribourg SA révèle une situation préoccupante : tous les bâtiments communaux du site scolaire de Grand-Pré sont exposés à des risques d'accumulation d'eau.

Il est donc proposé d'agir de manière anticipée et coordonnée. Les travaux bénéficient d'une subvention de l'ECAB couvrant 50% du montant, plafonnée à Fr. 10'000.- TTC par bâtiment. Cinq bâtiments étant concernés, la commune peut prétendre à une aide totale de Fr. 50'000.- TTC.

Le projet vise à protéger durablement les bâtiments scolaires contre le ruissellement, en privilégiant la prévention. Le financement nécessaire s'élève à Fr. 215'000.-, réalisable par emprunt.

Après approfondissement du thème, la Commission financière trouve regrettable que pour la récente construction de l'école primaire de Grand-Pré, cette thématique n'ait pas été prise en compte. En outre, elle recommande – à titre d'implication financière - que, pour l'avenir, ce type d'approche et d'analyse soit systématiquement intégré aux projets de construction ou de rénovation de bâtiments communaux.

Préavis

Tenant compte des commentaires précédents, la Commission financière préavise positivement, à la grande majorité, le message 12-25 ».

M. Adrien Bugnon s'interroge sur les aménagements prévus pour le bâtiment 26, qui semblent, à première vue, ne pas respecter les normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. Les buttes de 20 cm, telles que demandées, devraient être accompagnées d'une rampe d'au moins 2 mètres. Qu'en est-il concrètement ?

**Question de
A. Bugnon (PVL)**

M. Bernard Clerc précise qu'il s'agit d'un bâtiment qui n'a pas été conçu pour accueillir des personnes à mobilité réduite. On essaie de mettre des rampes à disposition pour les gens qui pourraient y venir. Toutefois, étant donné qu'il s'agit d'un bâtiment ancien, on ne doit pas forcément de l'assainir.

**Réponse du
Conseil communal**

M. Adrien Bugnon indique que le bâtiment 26 (halle de gymnastique) actuel respecte les normes pour les personnes à mobilité réduite. Avec les nouvelles buttes, il n'y aurait plus d'accès pour les personnes à mobilité réduite. Pour 20 centimètres d'élévation, c'est 2 mètres de rampe. Il n'y a semble-t-il pas la place.

**Question de
A. Bugnon (PVL)**

D'après le bureau d'ingénieurs, M. Bernard Clerc indique qu'il n'y a pas de souci.

**Réponse du
Conseil communal
Décision**

Acceptez-vous la dépense de Fr. 215'000.-, financée par un emprunt, pour les mesures préventives contre le ruissellement sur le site scolaire de Grand-Pré, telle que présentée par le Conseil communal dans son message 12-25 ?

➤ **La dépense de Fr. 215'000.-, financée par un emprunt, pour les mesures préventives contre le ruissellement sur le site scolaire de Grand-Pré, telle que présentée par le Conseil communal dans son message 12-25, est acceptée par 43 oui, 0 non, et 1 abstention.**

c) Message 13-25 – Stabilisation d'un talus à la route du Châtelet : Fr. 80'000.-

**Intervention du
Conseil communal**

M. Maurice Horner explique que ce message a été élaboré à la suite d'un rapport établi par un bureau d'hydrogéologie afin de définir des mesures à long terme. Entre 2017 et 2022, la surface a été contrôlée deux fois par an pour évaluer la stabilité ou l'instabilité de ce talus présentant une pente de 35 degrés. En conclusion, il est clair que ce talus est instable et, indirectement, fait partie de la parcelle 124 qui est propriété de la commune de Marly. La commune a donc

une responsabilité morale d'intervenir. C'est pourquoi ce message propose la stabilisation du talus par l'installation d'ancrages de pieux sur 6 mètres de profondeur, ainsi que la pose d'un grillage de maintien sur la pente.

Mme Séverine Lago délivre le préavis de la Commission financière en ces termes :

***Préavis de la
Commission financière***

« Préambule

La place de jeux du Châtelet, intégrée aux parcs communaux, présente une instabilité sur sa frange est. Selon la Commune, des sondages et mesures ont confirmé le besoin de stabiliser le talus communal situé sur la parcelle n°124 du registre foncier de Marly, afin de prévenir tout dommage futur lié à ces mouvements.

Le besoin en financement pour ces travaux s'élève à Fr. 80'000.-, réalisable par un emprunt.

Au vu des éléments fournis dans le message, la Commission financière n'arrive pas en totale transparence à évaluer l'urgence de l'intervention et / ou les conséquences d'une non-intervention.

Préavis

Tenant compte de ce qui précède et de la situation financière actuelle de la commune, la Commission financière émet un préavis négatif à la grande majorité concernant ce projet ».

M. Maurice Horner précise que le Conseil communal prend les devants en proposant cette mesure. Attendre ne ferait qu'aggraver la situation : à terme, l'intervention deviendra obligatoire et coûtera beaucoup plus cher pour neutraliser le terrain. De plus, des dommages pourraient survenir sur les propriétés situées en amont. La meilleure solution est donc d'agir dès maintenant pour stabiliser le talus.

***Intervention du
Conseil communal***

Mme Diane Ryckebusch indique que la Commission Eaux, édilité et espaces verts préavise, à l'unanimité, le message 13-25.

***Préavis de la
Commission EEE***

Mme Francesca Gambazzi relève qu'au vu des informations non-quantitatives contenues dans le message, le Groupe Les Vert-e-s souhaite savoir si dans le rapport hydrogéologique des solutions alternatives ou des mesures techniques ont été évaluées ou écartées.

***Question de
F. Gambazzi (LV)***

M. Maurice Horner précise qu'il n'existe pas d'évaluations comparatives ; il s'agit simplement d'une recommandation visant à stabiliser le talus à moindre coût. D'autres solutions seraient envisageables, comme purger le talus et construire un mur en béton armé depuis la base, mais cela ferait grimper le budget à environ 280'000 francs. La solution proposée est abordable et permet de résoudre efficacement le problème.

***Réponse du
Conseil communal***

M. Charles Navarro ne désire pas peindre le diable sur la muraille, mais il rappelle les conséquences juridiques potentielles. Lorsque des terrains glissent ou que des talus s'effondrent, les coûts peuvent être extrêmement élevés, surtout si des dommages surviennent. Si, par chance, aucune personne n'est blessée, la situation reste gérable. En revanche, si des victimes sont à déplorer,

***Intervention de
Ch. Navarro (LC)***

les montants actuellement envisagés devront de toute façon être investis, voire largement dépassés, pour sécuriser les terrains. A cela s'ajouteraient des frais importants liés aux procédures juridiques, aux honoraires d'avocats et aux indemnités. Il comprend le préavis négatif de la Commission financière, mais affirme que la prévention des risques justifie pleinement cet investissement.

M. Daniel Mollard invite chacun à se mettre à la place des propriétaires concernés et à imaginer qu'on leur annonce que le talus risque de s'effondrer. Pour sa part, il n'hésiterait pas : il réaliserait les travaux proposés ce soir.

***Intervention de
D. Mollard (PS)***

Acceptez-vous la dépense de Fr. 80'000.-, financée par un emprunt, pour la stabilisation d'un talus à la route du Châtelet 4, telle que présentée par le Conseil communal dans son message 13-25 ?

Décision

➤ ***La dépense de Fr. 80'000.-, financée par un emprunt, pour la stabilisation d'un talus à la route du Châtelet 4, telle que présentée par le Conseil communal dans son message 13-25, est acceptée par 29 oui, 12 non, et 3 abstentions.***

d) Message 14-25 – Remplacement d'un tracteur multifonction : Fr. 123'000.-

***Intervention du
Conseil communal***

M. Maurice Horner précise qu'il ne s'agit pas d'acquérir un véhicule supplémentaire, mais de remplacer un véhicule que la commune possède déjà. Celui-ci a 10 ans et présente une usure avancée, comme indiqué dans le message. Il devra être expertisé au deuxième semestre 2026. Un inventaire des frais nécessaires a été établi : remplacement des quatre pneus (env. 2'000 francs), préparation pour le test antipollution incluant le changement du turbo, des quatre injecteurs, du joint de cache-soupapes et du joint de culasse. Ces réparations représentent une projection d'environ 12'000 francs, sans compter la remise en état de la tondeuse ventrale, également âgée de 10 ans. Investir près de 13'000 francs en 2026 pour un véhicule en fin de vie, qui sera remplacé à la fin de la même année, n'a aucun sens. Il est bien plus judicieux d'investir dans un nouveau véhicule adapté plutôt que de maintenir un ancien modèle.

La proposition est d'acquérir un tracteur multifonction, équipé d'une tondeuse ventrale, d'un bac à gazon à l'arrière du véhicule et pour l'hiver d'une saleuse et d'une lame à neige.

Mme Séverine Lago délivre le préavis de la Commission financière en ces termes :

***Préavis de la
Commission financière***

« Preamble »

Le tracteur actuellement en service a été mis en circulation en 2015 (Massey Ferguson). Le besoin en financement pour son remplacement s'élève à Fr. 123'000.-, réalisable par un emprunt.

Bien que la planification communale prévoit selon un calendrier le renouvellement du parc de véhicules et d'équipements, la commission financière considère que cet investissement n'est pas prioritaire au regard de la situation financière actuelle de la commune.

Préavis

La Commission financière émet donc un préavis négatif à l'unanimité concernant le Message relatif à ce projet ».

M. Dominique Schorderet indique que la Commission Eaux, édilité et espaces verts approuve ce message à l'unanimité.

M. Daniel Mollard constate que des membres du Conseil général pensent qu'il n'y a pas d'urgence à changer ce tracteur. M. Mollard soutient l'investissement de Fr. 123'000.- pour l'achat d'un nouveau tracteur équipé pour les raisons suivantes :

1. L'ancien tracteur devra être expertisé, ce qui demandera des frais ; on sait que comme pour les anciennes voitures, on doit s'attendre par la suite à d'autres réparations.
2. La commune s'agrandit à grande vitesse et le personnel de l'édilité a besoin d'outils performants pour entretenir les routes, trottoirs, chemins et places vertes.

M. Mollard ajoute : « *On ne doit pas investir que dans l'informatique et le réseau d'eau. Merci de votre attention et je vous encourage à soutenir ce message. Autrement, on peut acheter des brouettes, des balais, des pelles et on les met à disposition des gens qui estiment que cet investissement n'est pas nécessaire* ».

Mme Vittoria Rezzonico Janka indique que, pour pouvoir prendre une décision éclairée, elle souhaite connaître le nombre d'heures de travail effectuées par le tracteur, les raisons de son état d'usure ainsi que les coûts de maintenance récents. Selon elle, la durée de vie d'un tracteur de ce type se situe généralement entre 10 et 20 ans, en fonction du nombre d'heures au compteur. Pour qu'un véhicule présente une telle usure après seulement 10 ans, soit il a accumulé un nombre d'heures très élevé, soit il a rencontré un problème particulier. Mme Rezzonico Janka souhaite savoir quel problème est survenu.

M. Maurice Horner indique qu'il ne dispose pas ce soir du détail concernant le nombre d'heures d'utilisation. Contrairement à un tracteur agricole, qui doit atteindre environ 700 heures par an pour être rentable, un tracteur destiné à l'édilité ne répond pas à ce critère de rentabilité. Il doit avant tout être disponible en permanence, notamment en cas de mauvaises conditions météorologiques. Ce matériel est indispensable pour garantir la performance des équipes, comme l'a souligné M. Mollard.

Concernant l'usure, M. Horner précise que la commune n'a pas eu une bonne expérience avec la marque du tracteur actuel. Les deux autres tracteurs de l'édilité, de marque John Deere, se sont révélés plus robustes et performants. Ce point sera pris en compte dans les appels d'offres si le message est accepté, afin d'intégrer des critères de qualité dans le choix.

***Préavis de la
Commission EEE***

***Intervention de
D. Mollard (PS)***

***Question de
V. Rezzonico Janka(PVL)***

***Réponse du
Conseil communal***

L'amortissement d'un tracteur est calculé sur 10 ans. Toutefois, l'utilisation hivernale avec du sel est particulièrement agressive pour la carrosserie et la mécanique. Selon la rigueur des hivers, un tracteur peut subir une usure accélérée

Mme Daniela Schellenberg rappelle que, lors de la précédente législature, plusieurs discussions ont eu lieu concernant les équipements de l'édilité. Il avait été demandé l'élaboration d'un masterplan pour ces engins. Le Conseil général avait insisté sur la nécessité de disposer d'un calendrier ou d'un plan permettant d'anticiper le renouvellement de l'ensemble des machines, afin d'éviter toute surprise et de garantir que ces remplacements soient conformes aux prévisions établies dans le masterplan.

M. Maurice Horner répond que ce masterplan va être réactualisé par le secteur de l'édilité pour que le Conseil général ait une vision sur ce parc véhicules.

M. Sylvain Grandjean souhaite savoir si la Commission EEE a connaissance de ce masterplan.

M. Maurice Horner répond que la Commission EEE est tenue au courant plus profondément des questions de fonctionnement du secteur édilité et eau, mais que ce document n'a pas été mis à sa disposition.

Acceptez-vous la dépense de Fr. 123'000.-, financée par un emprunt, pour le remplacement d'un tracteur multifonction, telle que présentée par le Conseil communal dans son message 14-25 ?

➤ **La dépense de Fr. 123'000.-, financée par un emprunt, pour le remplacement d'un tracteur multifonction, telle que présentée par le Conseil communal dans son message 14-25, est acceptée par 20 oui, 19 non, et 5 abstentions.**

e) Message 15-25 – Extension de la déchetterie communale : Fr. 90'000.-

M. Maurice Horner souligne les difficultés de fonctionnement rencontrées à la déchetterie communale, particulièrement lors des périodes de forte affluence, comme le samedi. Ce centre de tri, datant de 1996, est situé sur une zone destinée au futur développement Marly-Matran. Bien que ce projet, s'il se concrétise, impactera ce périmètre, sa réalisation prendra encore plusieurs années. Il est donc indispensable d'améliorer dès maintenant le centre de tri, compte tenu de la croissance démographique de la commune. L'extension prévue, d'environ 300 m², permettra de réorganiser l'intérieur de la déchetterie, d'optimiser le positionnement des bennes et d'augmenter les surfaces de stationnement pour les véhicules déposant leurs déchets.

Dans le cadre de cette nouvelle extension, les branches seront stockées dans le nouveau périmètre. Il est donc indispensable de prévoir un sol goudronné. Cette exigence s'explique par le fait que les branches sont manipulées à l'aide d'un grappin, et la présence de pierres dans le bois destiné au déchiquetage doit absolument être évitée. Par ailleurs, l'amélioration de la déchetterie inclut le remplacement du portail actuel à deux battants, équipé d'un simple cadenas

**Question de
D. Schellenberg (LC)**

**Réponse du
Conseil communal**

**Question de
S. Grandjean (PS)**

**Réponse du
Conseil communal**

Décision

**Intervention du
Conseil communal**

peu dissuasif. Ce dispositif ne suffit pas à empêcher les intrusions hors horaires, qui entraînent des dégradations des grillages et du portail pour accéder aux bennes à ferraille. Le projet d'amélioration est prévu pour une durée d'environ huit ans et comprend : le goudronnage, la pose d'un nouveau portail, l'installation de treillis, le marquage au sol, la mise en place de bordures, ainsi que divers travaux complémentaires.

Mme Séverine Lago délivre le préavis de la Commission financière en ces termes :

**Préavis de la
Commission financière**

« Preamble »

La commune de Marly poursuit sa croissance. Depuis 1996, l'emplacement de la déchetterie n'a pas évolué. Une adaptation du site, selon le Conseil communal, apparaît nécessaire afin de maintenir un service de qualité et de répondre aux contraintes actuelles. Cette mise à niveau prolongerait l'utilisation de l'installation pour environ dix ans, assurant ainsi une transition conforme aux attentes des habitants.

Le Conseil communal propose l'agrandissement de la surface de la déchetterie ainsi que le remplacement du portail d'accès. Le besoin en financement s'élève à Fr. 90'000.- réalisable par un emprunt.

La Commission financière a posé diverses questions à la Commune, en particulier concernant les coûts des différentes mises en œuvre proposées et leurs implications financières. La Commission financière trouve en finalité que l'option proposée est trop onéreuse, compte tenu de l'incertitude quant à l'avenir de la déchetterie (emplacement, temporalité).

Préavis

Compte tenu de ce qui précède, la Commission financière préavise négativement, à l'unanimité, le message 15-25 ».

M. Alexandre Brodard indique que la Commission Eaux, édilité et espaces verts a émis un préavis positif, à la grande majorité.

**Préavis de la
Commission EEE**

Au nom du Groupe Le Centre, Mme Séverine Lago aimerait revenir sur le thème de l'extension de la déchetterie communale.

**Amendement du
Groupe Le Centre**

Oui, la population de Marly connaît une forte croissance. Oui, il est nécessaire de disposer d'une déchetterie capable de remplir pleinement son rôle. Oui encore, l'avenir du projet de route Marly-Matran demeurant incertain, il apparaît difficilement conciliable d'engager à court terme des dépenses importantes pour cette infrastructure.

Dans ce contexte, Mme Lago reconnaît le besoin d'agrandir la déchetterie. Toutefois, elle propose que cet agrandissement soit réalisé de manière plus économique, en conservant si possible le portail actuel, ou en envisageant son déplacement, plutôt que la pose d'un nouveau portail. Cette solution permettrait de réduire les coûts d'environ Fr. 20'000.- selon les données à disposition.

M. Robert Girardin estime que l'agrandissement de la déchetterie est justifié. Selon les objectifs du programme de législature du Conseil communal, la durabilité apparaît de manière permanente. Dans le projet d'extension proposé, il n'y a de durable que le goudron, mais ce n'est pas dans le même sens. Trier c'est bien, il faut aussi recycler le plus possible. Le banc à la pluie où des objets encore valables sont mis à disposition des habitants de Marly est fort apprécié mais n'est pas suffisant. M. Girardin demande au Conseil communal de profiter de la réorganisation de la déchetterie pour étudier et créer un abri plus grand, voire un container où ces objets encore valables peuvent mis à disposition des habitants de Marly.

**Intervention de
R. Girardin (PS)**

Mme Daniela Schellenberg, Présidente, rappelle l'amendement déposé par Le Groupe Le Centre qui demande une modification de cet investissement à 70'000 francs, en conservant le portail actuel.

**Intervention de
la Présidente**

M. Maurice Horner remercie M. Girardin pour ses remarques objectives. Quant à l'amendement, il indique que le Conseil communal s'y rallie et fera en sorte de limiter l'investissement, avec le risque que le portail soit toujours de 1996 !

**Intervention du
Conseil communal**

La Présidente interrompt la séance pour permettre aux partis d'échanger.

Interruption de séance

Etant donné le ralliement du Conseil communal à l'amendement du Groupe Le Centre, la Présidente demande de passer au vote.

**Intervention de
la Présidente**

Acceptez-vous l'amendement du Groupe Le Centre de diminuer le montant de cet investissement de Fr. 90'000.- à Fr. 70'000.- (amendement soutenu par le Conseil communal) ?

Décision

M. Daniel Shapiro estime qu'il y a problème de formulation, car il comprend que le Conseil général accepte l'amendement mais pas forcément l'objet derrière.

**Intervention de
S. Shapiro (LV)**

M. Maurice Horner précise que l'amendement est lié à la proposition du Conseil communal, mais au rabais. Selon lui, le contenu est le même, avec un montant inférieur.

**Intervention du
Conseil communal**

Mme Daniela Schellenberg explique que le Conseil communal s'est rallié à l'amendement, cela veut dire qu'il modifie sa proposition qui passe de 90'000 francs à 70'000 francs. Sur la proposition de M. Daniel Shapiro (LV), la Présidente reformule le vote.

**Intervention de
la Présidente**

Acceptez-vous la dépense d'un montant de Fr. 70'000.-, financée par un emprunt, pour l'extension de la déchetterie communale (message 15-25) ?

Décision

➤ **La dépense de Fr. 70'000.-, financée par un emprunt, pour l'extension de la déchetterie communale, est acceptée par 29 oui, 15 non, et 0 abstention.**

f) Message 16-25 – Réhabilitation du réseau d'assainissement entre la route des Mouettes et le chemin des Cossettes : Fr. 70'000.-

**Intervention du
Conseil communal**

M. Maurice Horner précise que cet investissement s'explique par la nécessité de réhabiliter, dans ce secteur, un tronçon du réseau d'évacuation des eaux usées obstrué par des racines. Celles-ci bloquent les canalisations. Un contrôle par caméra a confirmé le problème, et l'intervention prévue consiste à réaliser un

chemisage intérieur de la conduite afin d'empêcher toute pénétration future des racines. Cette opération est obligatoire, conformément au règlement communal sur l'évacuation des eaux usées, qui impose la construction, l'exploitation, l'entretien et le renouvellement des installations publiques à la charge de la commune.

Mme Séverine Lago délivre le préavis de la Commission financière en ces termes :

**Préavis de la
Commission financière**

« Preamble »

Le Conseil communal propose la réalisation d'un chemisage de canalisations afin de régler l'infiltration de racines.

Le besoin en financement pour ces travaux s'élève à Fr. 70'000.-, réalisable par un emprunt.

La Commission financière s'est appliquée à examiner en détail le contexte ainsi que l'impact financier associé.

Préavis

La Commission financière préavise positivement, à la grande majorité, le message 16-25 ».

Mme Diane Ryckebusch indique que la Commission Eaux, édilité et espaces verts approuve ce message à l'unanimité.

**Préavis de la
Commission EEE**

Acceptez-vous la dépense de Fr. 70'000.-, couverte par les réserves et financée par un emprunt, pour la réhabilitation du réseau d'assainissement entre la route des Mouettes et le chemin des Cossettes, telle que présentée par le Conseil communal dans son message 16-25 ?

Décision

➤ **La dépense de Fr. 70'000.-, couverte par les réserves et financée par un emprunt, pour la réhabilitation du réseau d'assainissement entre la route des Mouettes et le chemin des Cossettes, telle que présentée par le Conseil communal dans son message 16-25, est acceptée par 41 oui, 1 non, et 2 abstentions.**

g) Message 17-25 – Nouvelle conduite d'eau potable dans le cadre de la construction de la caserne des pompiers : Fr. 100'000.-

**Intervention du
Conseil communal**

M. Maurice Horner relève que le P+R de Corbaroche est fermé depuis le lundi 1^{er} décembre car le permis de construire a été délivré. Le 10 décembre prochain aura lieu une petite manifestation pour le premier coup de pioche sur le périmètre de ce parking. Qui dit construction sur cette grande surface implique indirectement la modification de la conduite d'eau communale qui est actuellement sous le chantier prévu. Cette nouvelle conduite sera de plus équipée d'une hydrante pour redistribuer l'eau différemment en fonction du projet.

Mme Séverine Lago délivre le préavis de la Commission financière en ces termes :

**Préavis de la
Commission financière**

« Preamble »

Dans le cadre de la construction de la nouvelle caserne des pompiers à Marly, il est nécessaire de réaliser une conduite d'eau potable supplémentaire. Ce

nouveau tronçon permettra non seulement d'alimenter efficacement la future caserne, mais aussi de desservir les bâtiments situés à l'arrière, notamment aux adresses 19 et 23 de la route de la Gruyère. Le raccordement actuel, passant à proximité de la nouvelle construction, ne répond plus aux besoins.

Le financement requis pour ces travaux s'élève à Fr. 100'000.- réalisable par un emprunt.

Préavis

La Commission financière préavise positivement, à l'unanimité, le message 17-25 ».

M. Claude Bielmann (PLR) informe que la Commission Eaux, édilité et espaces est favorable à la nouvelle conduite d'eau potable qui remplacera la conduite actuelle qui se situe au nord-ouest, sous la caserne des pompiers.

***Préavis de la
Commission EEE***

Acceptez-vous la dépense de Fr. 100'000.-, couverte par les réserves et financée par un emprunt, pour la nouvelle conduite d'eau potable dans le cadre de la construction de la caserne des pompiers, telle que présentée par le Conseil communal dans son message 17-25 ?

Décision

➤ ***La dépense de Fr. 100'000.-, couverte par les réserves et financée par un emprunt, pour la nouvelle conduite d'eau potable dans le cadre de la construction de la caserne des pompiers, telle que présentée par le Conseil communal dans son message 17-25, est acceptée à l'unanimité.***

h) Message 18-25 – Remplacement de conduites dans le cadre du projet Parc des Falaises et mise en séparatif du secteur impasse des Falaises : Fr. 910'000.- pour l'eau potable et Fr. 305'000.- pour l'assainissement

***Intervention du
Conseil communal***

M. Maurice Horner précise que ce projet concerne l'eau potable et l'assainissement. La mise à l'enquête pour le Parc des Falaises a eu lieu vendredi dernier. La commune doit assurer l'alimentation en eau de ce nouveau périmètre. Pour cela, deux nouvelles conduites sont prévues :

- Secteur Parc des Falaises : création d'une nouvelle distribution d'eau afin de remplacer une conduite vétuste en Eternit, qui a provoqué deux ruptures cette année (lundi de Pâques et en octobre). Un nouveau tracé sera réalisé le long de l'impasse des Falaises. Profitant de l'ouverture de cette route, les conduites d'évacuation des eaux usées seront également posées.
- Secteur St-Sacrement : remplacement d'une ancienne conduite de 170 mètres (diamètre 100 mm) par une conduite de 150 mm pour garantir un débit suffisant, notamment pour les systèmes de défense incendie des futurs bâtiments.

Cet investissement est réparti sur deux comptes : eau potable et assainissement.

Mme Séverine Lago délivre le préavis de la Commission financière en ces termes :

**Préavis de la
Commission financière**

« Préambule

Le chantier du Parc des Falaises débutera prochainement. Afin d'assurer une desserte d'eau conforme aux normes en vigueur pour ce nouveau quartier, des travaux doivent être réalisés tant du côté de l'impasse des Falaises que du côté du Saint-Sacrement, afin de garantir l'alimentation du système de sprinklers.

La pose de conduites d'un plus grand diamètre est nécessaire pour sécuriser l'approvisionnement en eau potable destiné à la protection incendie. Cette intervention permettra également de remplacer la conduite de l'impasse des Falaises, qui a subi une fuite importante en 2025. Par ailleurs, les travaux seront mis à profit pour réaliser la séparation des réseaux dans ce secteur.

Le besoin en financement pour l'adduction d'eau potable s'élève à Fr. 910'000.- ainsi que Fr. 305'000.- pour son assainissement, les deux demandes étant réalisables par un emprunt.

Préavis

La Commission financière préavise positivement, à l'unanimité, le message 18-25, pour ces deux demandes ».

M. Claude Biemann (PLR) indique que la Commission Eaux, édilité et espaces verts a préavisé majoritairement avec une abstention le message pour le remplacement de la conduite d'eau potable et la mise en séparatif du réseau d'eau usées et des eaux claires.

**Préavis de la
Commission EEE**

M. Claude Biemann est favorable aux remplacements des conduites du Parc des Falaises, mais il ne comprend pas pourquoi ces travaux ne sont pas autofinancés.

**Intervention de
C. Biemann (PLR)**

L'article 36 du Règlement relatif à la distribution de l'eau potable à l'alinéa a) Principe mentionne : « La commune prélève une taxe de raccordement qui sert à couvrir les coûts de construction des infrastructures ».

Selon le Règlement relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux, « la commune finance les installations communales et/ou intercommunales d'évacuation et d'épuration des eaux. A cette fin, elle se dote d'un plan financier des investissements pour lequel elle dispose des ressources suivantes :

- a) taxes uniques (taxe de raccordement et charge de préférence) ;
- b) taxes périodiques (taxe de base, taxe d'exploitation) ;
- c) subventions et contributions de tiers.

² La participation des propriétaires au financement de la construction et de l'utilisation des installations d'évacuation et d'épuration des eaux dans le cadre d'un plan de quartier ou d'un lotissement (équipement de détail) est réservée ; elle ne peut pas être déduite des taxes prévues à l'alinéa 1 ».

M. Jean-Pierre Oertig indique que la réserve, qui est une réserve comptable, peut être utilisée pour les amortissements et les intérêts futurs. Cela a toujours été fait de cette manière.

**Réponse du
Conseil communal**

M. Claude Biemann se dit désolé, mais le règlement qui a été approuvé est clair, en tout cas celui des eaux est beaucoup plus clair que celui des eaux usées. Il rappelle que l'article 36 du règlement relatif à la distribution de l'eau potable, à son alinéa 1 mentionne : « *La commune prélève une taxe de raccordement qui sert à couvrir les coûts de construction des infrastructures* ». On parle donc aussi de l'entretien. Si le Conseil communal n'est pas d'accord, car le règlement des eaux a été approuvé par la Confédération, M. Biemann ira poser la question plus loin pour savoir comment on applique ce règlement. Pour lui, ne pas appliquer une clause du règlement alors que la commune a des problèmes financiers, c'est incompréhensible.

***Intervention de
C. Biemann (PLR)***

M. Jean-Pierre Oertig explique que ces réserves peuvent servir aussi pour les amortissements comptables qui peuvent être conséquents. C'est l'usage qui a été appliqué depuis des années et qui, selon M. Oertig, est tout à fait juste.

***Intervention du
Conseil communal***

Concernant la taxe de raccordement, Mme Daniela Schellenberg a compris qu'elle sera prélevée uniquement après la réalisation du raccordement. Actuellement, il s'agit de la mise en place de la canalisation principale. Une fois les nouveaux immeubles construits et raccordés, la taxe sera appliquée afin de couvrir les frais liés à la construction des infrastructures. Est-ce exact ?

***Intervention de
D. Schellenberg (LC)***

M. Maurice Horner confirme que la commune assure l'amenée d'eau jusqu'à la parcelle. Pour les grandes parcelles, l'alimentation se fera depuis deux points afin de garantir la sécurité de l'approvisionnement.

***Réponse du
Conseil communal***

M. Claude Biemann indique que la réponse de M. Oertig ne le satisfait pas. Il rappelle que le règlement actuel date de deux ans et qu'il n'est plus possible de se baser sur les pratiques d'il y a 10 ou 15 ans. Se référant au budget 2026, M. Biemann souligne que les taxes de base pour les eaux usées s'élèvent à 979'000 francs, les taxes d'utilisation à 750'000 francs. Pour l'eau potable, la taxe de base est de 340'000 francs et les taxes d'utilisation atteignent 600'000 francs, soit un total d'environ 1'900'000 francs.

***Intervention de
C. Biemann (PLR)***

M. Maurice Horner indique que M. Biemann a raison. Ces taxes ont été encaissées par la commune, mais elles ne sont pas mises sur un compte en réserve. Elles sont utilisées pour le ménage communal. M. Horner précise que la question soulevée par M. Biemann sera examinée en interne et qu'une réponse sera communiquée, probablement en mars.

***Réponse du
Conseil communal***

Mme Vittoria Rezzonico Janka constate que la commune de Marly envisage d'investir un montant conséquent dans les canalisations afin d'accompagner un projet d'urbanisation destiné à accueillir près de 800 nouveaux habitants.

***Intervention de
V. Rezzonico Janka(PVL)***

Voter non à ce message ne changerait rien au planning de ce projet. Néanmoins, plusieurs éléments appellent à la prudence :

- La situation financière de la commune est fragile. Cette fragilité s'explique notamment par une croissance démographique insuffisamment maîtrisée, accentuée par l'avancement de deux ans du projet du MIC.

- Le système scolaire atteint ses limites. Faute de places suffisantes dans les bâtiments de Grand-Pré et du nouveau Château d'Eau, il a été nécessaire de réactiver l'ancien site de Marly Cité. Cinq classes y sont aujourd'hui installées, alors même que le projet de rénovation de ce site n'a pas encore été mis à l'enquête.

A cela s'ajoute le fait que les premiers bâtiments du Parc des Falaises seront livrés en 2029, alors que la nouvelle école ne sera pas prête. De plus, la commune doit déjà absorber l'augmentation de population liée aux projets en cours.

Le risque est donc clair : on pourrait se retrouver contraint, dans l'urgence, de recourir à des solutions provisoires coûteuses, qui alourdiraient encore davantage les finances communales.

C'est pourquoi Mme Rezzonico Janka demande au Conseil communal d'examiner avec la plus grande attention le calendrier de réalisation des projets, afin d'éviter d'atteindre un point de non-retour et de mettre la commune dans une situation d'engagement financier incontrôlable.

Acceptez-vous la dépense de Fr. 910'000.-, couverte par les réserves et financée par un emprunt, pour le remplacement de conduites d'eau potable dans le cadre du projet du Parc des Falaises, telle que présentée par le Conseil communal dans son message 18-25 ?

Décision

- **La dépense de Fr. 910'000.-, couverte par les réserves et financée par un emprunt, pour le remplacement de conduites d'eau potable dans le cadre du projet du Parc des Falaises, telle que présentée par le Conseil communal dans son message 18-25, est acceptée par 35 oui, 5 non, et 4 abstentions.**

Acceptez-vous la dépense de Fr. 305'000.-, couverte par les réserves et financée par un emprunt, pour la mise en séparatif du secteur impasse des Falaises, telle que présentée par le Conseil communal dans son message 18-25 ?

Décision

- **La dépense de Fr. 305'000.-, couverte par les réserves et financée par un emprunt, pour la mise en séparatif du secteur impasse des Falaises, telle que présentée par le Conseil communal dans son message 18-25, est acceptée par 39 oui, 4 non, et 1 abstention.**

M. Daniel Shapiro aimerait comprendre pour quelles raisons il y a eu deux votes sur un message.

**Intervention de
D. Shapiro (LV)**

Mme Daniela Schellenberg explique que cela est dû au fait que le message concerne deux comptes distincts.

**Réponse de
la Présidente**

Pour le futur, M. Daniel Shapiro souhaite que cela soit présenté dans deux messages différents, puisque le Conseil général vote les objets.

**Intervention de
D. Shapiro (LV)**

M. Maurice Horner précise qu'il est exact que, par le passé, deux messages distincts étaient présentés. Toutefois, ces projets sont généralement liés, car la pose des conduites d'eaux usées se fait en même temps que l'ouverture de la route pour l'eau potable. Afin de gagner du temps, le Conseil communal établit

**Intervention du
Conseil communal**

désormais un seul message, tandis que le Conseil général procède à deux votes, puisque les dépenses concernent deux comptes différents.

3.4. Vote d'ensemble du budget 2026

La parole n'étant plus demandée, la Présidente précise que le vote du budget 2026 se fera en prenant compte des amendements acceptés, à savoir le rejet du message relatif au stand de tir (message 11-25) et la modification du message relatif à l'extension de la déchetterie (message 15-25).

***Intervention de
la Présidente***

Acceptez-vous le budget de résultats et des investissements 2026, avec les modifications votées ce jour ?

Décision

➤ ***Le budget de résultats et des investissements 2026, avec les modifications votées ce jour, est accepté par 33 oui, 10 non, et 1 abstention.***

4. Communalisation du service des curatelles (message 19-25)

***Intervention du
Conseil communal***

Mme Mary Claude Paolucci explique que le message que le Conseil communal soumet ce soir a été l'objet de beaucoup de discussions et d'interrogations. Elle souhaite expliquer quelles ont été les motivations du Conseil communal pour aboutir à cette décision et tient à souligner que le Conseil communal n'a pas entrepris cette démarche à la légère et qu'elle a été le fruit d'une étude approfondie.

Pour qu'une association de communes soit efficace, il faut qu'elle dépasse une certaine taille afin d'assurer les tâches nécessaires à son bon fonctionnement, telles que les ressources humaines, la gestion et l'administration. Le Réseau Santé de la Sarine et l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français en sont des bons exemples. Les deux possèdent une direction et une administration professionnelles. Le Service officiel des curatelles de la Haute-Sarine (SOCHS) est composé d'un comité d'élus et d'un service comprenant des curateurs et curatrices et des collaboratrices administratives. Le comité assure un rôle opérationnel alors qu'il n'en a pas les compétences. Il se retrouve ainsi dans l'impossibilité de jauger la qualité du travail réalisé par le personnel, ni de poser des exigences quant aux tâches à réaliser. Ceci se traduit par des lenteurs administratives, une gestion non-professionnelle empêchant un fonctionnement harmonieux du service. En octobre 2022, le personnel a envoyé une plainte officielle au comité à juste titre concernant les locaux à Le Mouret devenus inappropriés au niveau des surfaces. Le 1^{er} décembre 2024, le personnel a pu prendre possession des nouveaux locaux au MIC. Il aura fallu plus de deux ans pour assurer le processus décisionnel laissant entretemps le personnel dans une position assez difficile.

La commune de Marly a fait d'énormes avancées en termes d'informatique et de conformité à la LPD. Le Conseil communal de Marly avait souhaité que le SOCHS puisse se mettre en adéquation lors du déménagement, car il traite le 70% des dossiers pour Marly. Après maintes tergiversations, le comité a décidé d'intégrer

l'infrastructure informatique de la commune de Marly, tout en gardant son indépendance. A ce jour, la convention régissant les frais et le fonctionnement de cette intégration n'a pas encore été signée, malgré l'utilisation de l'infrastructure depuis plus d'une année. Le nouveau règlement du personnel du SOCHS est en travail depuis 2021 et n'a pas encore abouti. Une des raisons est la volonté des communes membres d'uniformiser tous les règlements du personnel les concernant. Marly ne fait pas partie des mêmes associations. En outre, les statuts du SOCHS approuvés en 2022 n'ont pas encore abouti à une version officielle signée et publiée. Le SOCHS, comme toute autre entreprise, est soumis à des situations impliquant les ressources humaines. Il est important que ces dernières soient traitées rapidement, afin d'en éviter une détérioration. La fréquence des réunions du comité ainsi que l'absence d'un professionnel en ressources humaines dans les rangs ne permettent pas de donner rapidement satisfaction au personnel. Ces exemples ne sont pas exhaustifs, mais se traduisent par une rotation élevée du personnel, un mode de fonctionnement non optimal, des décisions extrêmement lentes qui aboutissent à un manque d'efficacité dans la gestion des dossiers des personnes concernées.

Le Conseil communal a aussi constaté que les coûts au fil des années ne font qu'augmenter sans être directement en relation avec le nombre de dossiers. Depuis 2020, le nombre de dossiers du SOCHS a augmenté de 14%, mais les coûts ont augmenté de 92%. Même en prenant en compte des charges imputées aux nouveaux locaux, on est très loin d'une proportionnalité raisonnable. Il y a de façon évidente un problème de gestion et d'efficacité. Le Conseil communal, fort de ces constatations survenues lors de cette législature, s'est questionné sur le fonctionnement de l'association et sur ses possibilités d'action en sein de celle-ci. Compte tenu de la structure du SOCHS et de la position minoritaire de Marly, il s'avère difficile d'agir de manière efficace. L'objectif du Conseil communal est de construire, en collaboration avec la Justice de paix, une structure harmonieuse à satisfaction tant du personnel que des personnes concernées. Une telle structure profiterait des compétences professionnelles de l'administration communale, des ressources humaines et d'un management visant l'efficacité et l'optimisation des processus.

La question s'est posée quant à la pertinence d'effectuer ce changement en fin de législature. Pendant ces quatre dernières années, le Conseil communal a eu l'opportunité de prendre la mesure du fonctionnement du SOCHS. Un éventuel report demanderait que la nouvelle équipe, tant au niveau exécutif que législatif, réacquiesce ces connaissances de la situation, tout en la laissant sans changement dans l'intervalle. On a mentionné que la nouvelle législature aurait le devoir de piloter ce projet. On oublie parfois quels sont nos rôles respectifs : le Conseil communal propose des changements stratégiques approuvés ensuite par le Conseil général. La mise en œuvre relève ensuite de la responsabilité de l'administration générale et du chef de service concerné. Le rôle du Conseil général ce soir est celui de prendre une décision. Ce sera le personnel de l'administration communale qui se chargera de sa réalisation. Le

report de décision n'aura donc aucune valeur ajoutée. Une feuille de route a déjà été élaborée permettant la réalisation de ce changement durant l'année 2026 et d'être prêt le 1^{er} janvier 2027. Après consultation avec l'administration générale et la responsable du service, ceci est amplement suffisant pour que ce projet aboutisse avec succès. C'est pour cette raison que le Conseil communal encourage le Conseil général à le soutenir dans cette démarche qu'il estime nécessaire, avantageuse pour la commune de Marly et pour les personnes concernées.

M. Christophe Maillard précise que le Conseil communal a unanimement approuvé la démarche visant à communaliser le service des curatelles. Il rappelle que les collaboratrices et collaborateurs du SOCHS ne sont pas employés par la commune de Marly, mais par le SOCHS, qui est une association dotée de la personnalité morale et qui gère son propre personnel.

***Intervention du
Conseil communal***

C'est pourquoi le Conseil communal souhaite créer un service communal dédié, permettant d'intégrer des employés et des curateurs sous la responsabilité directe de la commune. L'obligation de consultation du personnel prévue par la LPers ne s'applique qu'aux décisions prises par l'association, et non à celles de la commune. L'autonomie de Marly se limite à décider de rester ou de se retirer de cette association. Ainsi, le Conseil communal propose de quitter l'association et de mettre en place son propre service des curatelles. Marly n'a donc pas à consulter le personnel du SOCHS pour cette décision, puisque ce personnel ne relève pas de la commune.

A la demande expresse des communes membres, M. Maillard informe le Conseil général du contenu du courrier qu'elles ont adressé le 26 novembre 2025. Dans cette lettre, elles indiquent clairement privilégier le scénario 2, à savoir une sortie simple de Marly. Les autres communes souhaitent maintenir l'association intercommunale sans Marly. Concrètement, cela signifie que l'association continuera d'exister après le départ de Marly et que toutes les questions relatives au personnel resteront, comme actuellement, de la compétence exclusive du SOCHS.

Marly est pleinement consciente que, compte tenu du volume de dossiers qu'elle représente, l'association SOCHS ne pourra probablement pas maintenir l'ensemble de ses collaboratrices et collaborateurs au-delà du 31 décembre 2026. C'est pourquoi il sera essentiel, tout au long de l'année 2026, d'offrir à celles et ceux qui le souhaitent la possibilité de postuler pour intégrer le futur service communal des curatelles, opérationnel dès le 1^{er} janvier 2027. L'objectif du Conseil communal est d'agir de manière responsable en proposant une perspective professionnelle aux personnes motivées à poursuivre leur mission au sein de la nouvelle structure. L'année 2026 sera consacrée à cette transition. Par ailleurs, dans un esprit de collaboration avec les autres communes, Marly souhaite faciliter leur adaptation en leur proposant, si elles le désirent, de confier certains dossiers à Marly par le biais de mandats de prestations. Cette solution permettrait d'éviter des charges supplémentaires et de garantir une

continuité pour les personnes concernées, ce qui tient particulièrement à cœur au Conseil communal.

Enfin, il convient de rappeler l'enjeu politique de la décision prise ce soir pour Marly. La commune représente 70 à 75 % des dossiers du SOCHS, mais ne dispose pas de la majorité des voix au sein de l'association, conformément à la loi sur les communes. En résumé, Marly assume l'essentiel de la responsabilité sans avoir la maîtrise des décisions stratégiques.

La question n'est donc pas de savoir si le SOCHS va disparaître – les communes partenaires souhaitent le maintenir –, mais bien de déterminer si Marly veut reprendre la pleine maîtrise d'un service essentiel pour ses habitantes et habitants. Actuellement, Marly n'a aucun contrôle sur ce secteur, qui constitue une charge de transfert (poste 1400.31.32.01 – participation aux frais de fonctionnement des curatelles) pour un montant budgété de 755'033 francs. Cette charge est imposée : la commune reçoit la facture et la paie, sans pouvoir intervenir.

Sur le plan financier, le Conseil communal ne veut pas créer d'illusions : une grande partie des coûts dépend du nombre de dossiers de curatelle attribués à Marly, un paramètre sur lequel il n'exerce aucune influence. De plus, la première année, la communalisation pourrait générer des frais supplémentaires liés à la mise en place du service. Toutefois, en reprenant ce secteur, Marly pourra exercer un contrôle sur les processus, la gestion et le bien-être du personnel, ainsi que sur la protection des données sensibles des personnes sous curatelle. A moyen terme, il n'est pas exclu que cette maîtrise permette de freiner la hausse des coûts.

Prendre cette décision aujourd'hui n'a rien de précipité, contrairement à ce qui a pu être affirmé. Il s'agit simplement de respecter le délai d'une année prévu par les statuts de l'association pour une sortie au 31 décembre 2026. Repousser la décision ne rendrait la transition ni plus simple ni plus sûre, car ce délai demeure fixé par les statuts.

Pour toutes ces raisons, le Conseil communal unanime invite le Conseil général à soutenir ce message, ceci dans l'intérêt très clair de la commune de Marly.

Mme Séverine Lago délivre le préavis de la Commission financière en ces termes :

***Préavis de la
Commission financière***

« Preamble »

Afin d'assurer une gestion efficiente et conforme aux exigences légales, le Conseil communal a étudié deux scénarios pour l'avenir du service des curatelles :

- Scénario 1 (préconisé) : Dissolution de l'association SOCHS et reprise du service par la commune de Marly.*
- Scénario 2 (subsidaire) : Sortie simple de la commune de Marly de l'association SOCHS.*

La contribution actuelle de Marly au fonctionnement du SOCHS avoisine 750'000 francs par an.

Conformément à l'avis du Conseil communal, les projections pour le service communal sont du même ordre, voire légèrement supérieures la première année. Les frais supplémentaires liés à l'internalisation seraient compensés par une efficience accrue à long terme.

Préavis

Tenant compte du peu d'implication financière et de l'efficience accrue espérée que cette démarche devrait engendrer, la Commission financière préavise positivement, à la grande majorité, le message 19-25, à savoir la sortie de l'association SOCHS et, dès le 1er janvier 2027, la création d'un secteur des curatelles interne à l'administration communale, sous réserve d'une décision unanime des communes membres (art. 128 al. 1 LCo) ou du Conseil d'Etat (art. 128 al. 2 LCo).

En cas de refus de dissolution par les communes membres, la Commission approuve la sortie de Marly de l'association au 31 décembre 2026 et la création d'un service communal des curatelles dès le 1er janvier 2027. C'est donc globalement un préavis positif à la grande majorité ».

Dans un souci d'efficacité et pour éviter de répéter les mêmes arguments à cette heure tardive, Mme Vittoria Rezzonico Janka s'exprime ici dans le cadre d'une prise de position commune réunissant le PS, les Verts et le PVL.

***Intervention de
V. Rezzonico Janka(PVL)***

« Bien que nous reconnaissons l'intention du Conseil communal de reprendre la pleine maîtrise du service des curatelles pour garantir des prestations de qualité, nous considérons que la validation de cette orientation stratégique majeure aujourd'hui serait prématurée, et ce, pour deux raisons principales.

1. Problématique du calendrier politique et charge stratégique pour le futur exécutif

- L'initiative du Conseil communal est soumise à notre assemblée seulement trois mois avant les élections. Le scénario choisi est prévu pour une entrée en vigueur au 1er janvier 2027, ce qui est postérieur à l'entrée en fonction du futur Conseil communal.*
- Cette décision engage l'administration pour le long terme et place le futur Conseil communal devant un fait accompli, l'obligeant à assumer une nouvelle structure et une phase de transition active durant l'année 2026.*
- La création d'un nouveau secteur implique l'engagement d'une dizaine de personnes. Cette nouvelle charge alourdirait les défis du futur exécutif, alors que les partis peinent déjà à trouver des candidats prêts à relever les défis de gestion (difficultés financières et problèmes de personnel) et que la Commune peine à engager du personnel pour les services existants.*

2. Absence de consultation du personnel et des communes

La procédure de préparation de ce message présente des lacunes fondamentales qui rendent sa validation impossible en l'état.

- Le Syndicat suisse des services publics (SSP) atteste que le Conseil communal n'aurait jamais informé, ni le personnel du SOCHS, ni les*

communes membres de sa volonté de dissoudre l'Association ou d'en sortir, en amont du mois d'octobre.

- *Le message impliquant potentiellement le licenciement collectif du personnel du SOCHS et son réengagement potentiel dans la nouvelle structure, il est impératif de garantir un processus clair et transparent en consultation avec le personnel ainsi que le partenaire syndical. Ceci n'est pas exigé par la loi, mais cela n'exclue pas le besoin.*

Nous vivons dans un canton où les communes sont censées coopérer, pas se tirer la couverture au détriment les unes des autres. Si Marly commence à raisonner en mode « chacun pour soi », il ne faudra pas s'étonner que les autres communes s'y mettent demain. Et ce serait au final Marly, avec sa forte croissance démographique, qui aurait le plus à perdre dans un canton fragmenté.

Ce que nous demandons, ce n'est pas de défendre « les communes du Plateau » contre Marly. C'est de défendre l'intérêt de Marly avec rigueur. On prend une décision aussi lourde à trois mois des élections et sans consultation préalable des partenaires.

RENVOI

En vertu de l'article 32 alinéa 4 du Règlement du Conseil général (RCG), nous proposons :

Le Conseil général décide de renvoyer le message 19-25 au Conseil communal pour examen complémentaire afin que celui-ci :

1. *Procède à la consultation du personnel concerné et des communes membres de l'Association SOCHS.*
2. *Présente un message complété qui intègre les résultats de ces consultations, notamment un mécanisme clair pour le personnel.*
3. *Réexamine le calendrier de mise en œuvre afin de ne pas imposer au futur Conseil communal et à la future administration une décision stratégique d'une telle ampleur qui n'aura pas été initiée par eux.*

Mme Mary Claude Paolucci exprime son étonnement face aux propos de Mme Rezzonico Janka. Elle rappelle que, juridiquement, la commune de Marly ne peut rien décider concernant l'association elle-même, puisqu'elle en est membre. Lorsqu'une commune choisit de se retirer d'une association intercommunale, cette décision relève exclusivement de la commune concernée ; elle n'a pas à solliciter l'accord des autres membres. Mme Paolucci estime que ce point n'a pas été compris par Mme Rezzonico Janka. Elle souligne également qu'il a été clairement expliqué que le personnel du SOCHS n'appartient pas à la commune de Marly. Par conséquent, Marly ne peut en aucun cas formuler des demandes ou imposer des décisions à ce personnel, car cela ne relève pas de ses compétences.

***Intervention du
Conseil communal***

Mme Vittoria Rezzonico Janka répète que ce n'est pas par la loi qu'on est obligé, mais quand même.

**Intervention de
V. Rezzonico Janka(PVL)**

Mme Mary Claude Paolucci estime qu'il existe une réelle difficulté à comprendre le fonctionnement légal de la situation. Si l'organisation n'était pas structurée de cette manière, cette réflexion n'aurait pas lieu. Elle ajoute qu'elle ne peut apporter davantage d'explications, car Mme Rezzonico Janka semble ne pas saisir le principe fondamental de cette organisation, ce qui lui paraît très surprenant.

**Intervention du
Conseil communal**

M. Valentin Mulder répète que le Conseil général est appelé ce soir à se prononcer sur le message relatif à la communalisation du service des curatelles. Il poursuit :

**Intervention de
V. Mulder (LC)**

« Derrière ce terme technique, il y a une question très simple : est-ce que notre commune doit continuer à subir une structure intercommunale qui nous coûte toujours plus cher sans nous en donner la maîtrise du service, ou est-ce qu'elle doit reprendre ses responsabilités et piloter directement une mission qui concerne d'abord nos habitantes et habitants ?

1. Un constat clair : Marly porte l'essentiel sans pouvoir décider

Depuis 2019, Marly est membre du SOCHS. Or ce modèle a montré ses limites. Le message rappelle que notre commune représente environ 70 à 75% des dossiers traités, mais reste minoritaire dans les organes décisionnels. Concrètement, nous finançons l'essentiel, nous assumons l'essentiel de la charge, mais nous ne contrôlons ni l'organisation ni les choix stratégiques. Et pendant ce temps, les difficultés s'accumulent. Le tableau des budgets est parlant : le coût d'un dossier a augmenté de près 70% entre 2020 et 2026. Face à cela, la communalisation n'est pas un caprice politique : c'est une mesure de gouvernance et de responsabilité.

2. Le personnel du SOCHS n'est pas du personnel communal

Cela signifie principalement deux choses :

- Notre décision de communaliser le service concerne d'abord l'organisation du service à Marly.*
- Les obligations de consultation ou de gestion du personnel ne peuvent pas être imposées à une commune individuellement comme si elle était l'employeur direct.*

Il faut être précis pour ne pas entretenir de confusion dans le débat public.

3. Le "mauvais moment" ? Non. Les collectivités ne s'arrêtent pas en fin de législature

Mais ce raisonnement est dangereux. Une commune ne fonctionne pas par à-coups électoraux. Une législature se termine, mais les problèmes, eux, continuent, et parfois s'aggravent si on ne décide rien.

D'ailleurs, si on avait appliqué ce principe à la fin de la dernière législature, nous n'aurions jamais pris des décisions structurantes comme la réduction du nombre de conseillers communaux de 9 à 7. La continuité institutionnelle est précisément ce qui garantit la stabilité de l'action publique.

Ici, le calendrier est réaliste : la mise en œuvre est prévue pour le 1er janvier 2027, avec une phase de transition tout au long de 2026.

Nous ne décidons pas d'un changement brutal demain matin. Nous lançons un projet maîtrisé, avec un horizon clair et un délai suffisant.

4. Pour une fois, nous pouvons reprendre la main sur des charges "liées"

Très souvent, dans ce Conseil, nous nous plaignons, à juste titre, de la hausse des charges liées sur lesquelles nous n'avons pas de prise. Mais ici, nous avons une exception rare : nous pouvons agir. Les charges explosent sans motif convaincant, et avec une faible capacité de Marly à corriger la trajectoire puisque nous n'avons pas la majorité des voix dans l'association. Attendre, c'est choisir de continuer à subir.

La communalisation ne promet pas magiquement des économies immédiates, le Message est honnête à ce sujet, mais elle promet la transparence, la maîtrise, l'agilité, et la possibilité de corriger une dérive au lieu de la constater année après année.

La question qui se pose ici est de savoir si le Conseil général veut se positionner dans l'intérêt de notre commune et dans l'intérêt de nos administré-e-s et de permettre à notre commune de reprendre la pleine maîtrise dans le domaine des curatelles. Ou notre Conseil général souhaite-t-il continuer avec la solution actuelle et favoriser les communes du Plateau qui seront forcément impactées par la sortie de Marly de cette association de communes ?

Au nom du Groupe Le Centre, je vous invite à soutenir ce message, non pas contre quelqu'un, mais pour notre commune, pour la qualité du service aux personnes concernées, et pour une gouvernance responsable de nos finances publiques ».

M. Sylvain Grandjean indique que le Groupe socialiste s'associe aux Vert-e-s et aux Vert'libéraux pour proposer une motion de renvoi sur cette proposition de communalisation du service des curatelles pour les raisons suivantes :

« L'analyse de la situation sur le fonctionnement insatisfaisant de ce service manque pour le moins d'objectivité et les causes évoquées dans ce message ne sont pas partagées par tous les intéressés. Dans ces conditions, il est peu probable que de quitter l'association suffirait à résoudre tous les problèmes pointés du doigt. D'autre part, il est de l'intérêt de Marly de maintenir de bonnes relations avec ses communes voisines, car nous sommes liés avec elles dans plusieurs autres associations intercommunales et prendre une décision précipitée et unilatérale pour le service des curatelles aurait sans aucun doute des répercussions délétères et pour de nombreuses années, par exemple pour la gestion de la station d'épuration au sein de l'AIGN, ou le développement des

**Intervention de
S. Grandjean (PS)**

activités associatives dans le cadre de la SDME. Par ailleurs, cette législature prendra fin en mars prochain et les principaux promoteurs de ce message quitteront leurs fonctions d'ici trois mois. Et avec la responsable de service qui partira bientôt à la retraite, c'est véritablement le plus mauvais moment pour mettre sur pied un nouveau service communal. L'administration communale de Marly sort de plusieurs années de réorganisation de tous ses services qui ont été pour le moins agitées, difficiles et pénibles pour le personnel comme pour les autorités communales et le service à la population en a également souffert.

Aujourd'hui, la proposition brutale et précipitée du Conseil communal pour la communalisation des curatelles a été mal perçue par les membres du comité de l'association et par le personnel, comme le prouve le courrier du syndicat SSP. Et pour éviter de nouvelles difficultés et des tensions inutiles au sein de l'administration communale, il est grand temps de mettre fin à ce management irrespectueux et expéditif.

Enfin, le message prévoit une dépense supplémentaire de 40'000 francs pour la mise en place de ce nouveau service communal et, en ces temps financièrement difficile, une dépense prématurée et inutile est à éviter de toute urgence.

Le Groupe socialiste, les Vert-e-s et les Vert'libéraux proposent au Conseil général de renvoyer ce message au Conseil communal. Nous invitons également le Conseil communal à étudier sereinement les causes réelles des problèmes du service des curatelles avec tous les partenaires, donc les membres du comité du SOCHS, afin de définir et prendre ensemble les mesures correctives adaptées. Au demeurant, il n'est pas exclu qu'une démarche collective mûrement réfléchie débouche sur une communalisation de ce service, mais cette décision sera prise alors en pleine connaissance de cause et pourra être préparée en collaboration avec tous les membres de l'association ».

M. Sergio Mantelli indique que le Groupe PLR partage l'avis de la Commission financière et celui du Groupe Le Centre. Il propose donc de soutenir la proposition du Conseil communal.

***Intervention de
S. Mantelli (PLR)***

A trois mois des élections, vouloir imposer une communalisation précipitée, alors que près de la moitié des promoteurs du projet ne seront même plus là pour en assumer les conséquences, est, selon M. Jean-Luc Humbert, totalement irresponsable. Ce dossier mérite de la clarté, de la transparence et surtout de la cohérence politique, trois éléments qui manquent cruellement aujourd'hui. Il est inacceptable que l'on cherche à lier les mains du prochain Conseil communal avant même qu'il ne soit élu. Par respect pour les citoyens et pour les institutions, cela sera à cette future autorité de trancher. C'est pourquoi le Groupe UDC propose de ne pas entrer en matière, et de demander un renvoi.

***Intervention de
J.-L. Humbert (UDC)***

Mme Daniela Schellenberg précise que le vote portera en premier lieu sur la proposition de renvoi.

***Intervention de
la Présidente***

Acceptez-vous la demande de renvoi du message 19-25 ?**Décision**

- **La demande de renvoi du message 19-25 est acceptée par 24 oui, 18 non, et 2 abstentions.**

**5. Révision totale des statuts de l'Association régionale de la Sarine (ARS)
Message 20-25****Intervention de
la Présidente**

En préambule, la Présidente rappelle qu'il n'est pas possible de modifier les statuts. Mme Schellenberg indique que des séances d'information ont été organisées par la Préfecture de la Sarine concernant les modifications qui vont être votées ce soir. Normalement, le texte présenté et les explications données devraient être clairs.

M. Christophe Maillard précise que c'est une étape importante pour la commune de Marly, et également pour l'ensemble du district. Cette étape répond aux évolutions cantonales qui exigent une coordination régionale dans des domaines tels que l'aménagement du territoire, la mobilité, la gestion des zones d'activité, l'énergie, le climat ou encore le tourisme. La disparition annoncée de l'Agglo rendait également nécessaire de repenser l'organisation de certaines tâches. Les nouveaux statuts proposés ce soir marquent un changement clair. L'ARS ne sera plus seulement l'entité responsable du plan directeur régional, mais devient une association à tâches multiples qui assumera désormais la planification régionale complète, la gestion des zones d'activité, la coordination touristique, la politique énergie-climat, et surtout la gestion du réseau des transports publics urbains. Il y a en conséquence une adaptation de la gouvernance avec des organes plus représentatifs et mieux structurés pour piloter ces différents domaines.

**Intervention du
Conseil communal**

Sous l'angle administratif, technique et RH, l'ARS dispose d'un personnel expérimenté et compétent. Le suivi des collaboratrices et collaborateurs, comme celui des dossiers, est assuré de manière professionnelle. L'ARS a atteint une taille qui lui permet d'assumer ses tâches de manière fiable et cohérente. En d'autres termes, c'est une association performante qui a les reins solides.

Les projets d'agglomération seront également portés par l'ARS. Les nouveaux statuts prévoient un mécanisme clair et novateur qui permet d'associer des communes des districts voisins incluses dans ce que l'on appelle « le périmètre fédéral VACo ». C'est indispensable pour bénéficier des financements fédéraux et cantonaux destinés aux mesures de mobilité.

M. Maillard précise que certaines tâches ne seront pas reprises, et c'est notamment le cas de la culture. Ce n'est pas un choix qui a été fait contre la culture, mais c'est le résultat d'un contexte particulier. Le canton révisé actuellement sa législation culturelle avec l'objectif d'organiser ce domaine par régions culturelles. L'adhésion immédiate de toutes les communes à une nouvelle structure culturelle n'aurait simplement pas été réaliste dans les délais impartis. Par contre, comme M. Maillard l'a suggéré auparavant, il est probable qu'une association régionale spécifiquement dédiée à la culture à l'échelle du

district voit le jour prochainement. Elle serait distincte de l'ARS et permettrait de répondre de manière ciblée aux besoins culturels du territoire. Laisser la culture en dehors des présents statuts est donc à ce stade cohérent et pragmatique.

Sous l'angle financier, les nouvelles tâches représentent un budget d'environ 3 millions de francs pour le fonctionnement de l'ARS, auxquels s'ajoutent les coûts du réseau des transports publics urbains financés exclusivement par les communes desservies. Les clés de répartition ont été entièrement revues avec les communes et tiennent compte des spécificités de chaque domaine. Pour situer un peu les ordres de grandeur, les communes non desservies se situent autour de 20 francs par habitant, tandis que celles qui financent les transports publics urbains se situent plutôt autour de 200 francs par habitant. C'est le cas pour Marly pour qui ces montants correspondent toutefois à des prestations de mobilité concrètes, efficaces, utiles et nécessaires.

En conclusion, M. Maillard indique que cette révision dote le district de la Sarine d'un outil moderne, cohérent avec le nouveau cadre légal et capable de porter les dossiers régionaux qui dépassent les frontières communales. Elle laisse par ailleurs l'espace nécessaire pour organiser la culture dans un cadre distinct, conforme à la législation cantonale en préparation.

Le Conseil communal invite le Conseil général à approuver ces nouveaux statuts qui permettront à Marly de rester pleinement actrice du développement régional.

Mme Séverine Lago délivre le préavis de la Commission financière en ces termes :

**Préavis de la
Commission financière**

« Preamble

L'Association régionale de la Sarine (ARS), fondée en 2022, regroupe l'ensemble des communes du district de la Sarine. Elle est active sur les questions liées au développement régional et à la coordination intercommunale.

Le budget de fonctionnement annuel de l'ARS, tel que défini dans les nouveaux statuts, s'élève à environ Fr. 3'000'000.-, auxquels s'ajoute un montant de Fr. 15'500'000.- destiné au financement du réseau de transport public urbain. Ce dernier montant est toutefois pris en charge uniquement par les communes bénéficiant d'une desserte effective de ce réseau.

Concernant Marly, la Commission financière a analysé les projections financières (plans financiers Agglo/ARS) pour les années 2026 à 2028. Ces dernières sont assez comparables, malgré des différences dans la nature des prestations.

Préavis

La Commission financière préavis positivement, à l'unanimité, le message 20-25 ».

Adoptez-vous la révision totale des statuts de l'Association régionale de la Sarine, selon le message 20-25 ?

Décision

- **La révision totale des statuts de l'Association régionale de la Sarine, selon le message 20-25, est acceptée par 42 oui, 0 non et 2 abstentions.**

6. Informations du Conseil communal

- Cours d'eau La Gérine

M. Maurice Horner indique que le cours d'eau de la Gérine présente certains problèmes concernant la stabilité des différents paliers construits pour réguler son débit. Il rappelle que, il y a plusieurs années, des chutes d'une hauteur de 2,4 mètres ont été supprimées afin de faciliter la migration des poissons. Toutefois, la rivière comporte encore des ouvrages en béton, appelés « paliers à fleur d'eau », destinés à maîtriser la force du courant. M. Horner illustre ses propos en présentant deux photographies.



Seuil stabilisateur au km 2.15 : le 19.10.2025 (à gauche) et le 28.10.2025 (à droite)

M. Horner signale les dégâts causés par la force de l'eau : le palier est fracturé en son centre et, sur la rive droite de la Gérine, il s'est complètement désolidarisé de son socle d'origine. La commune a mandaté un bureau d'hydrogéologie afin d'établir un diagnostic et de définir les mesures à entreprendre en 2026 pour stabiliser le cours d'eau et prévenir l'érosion des deux rives. Les résultats de cette étude permettront d'évaluer l'état des différents paliers situés entre la passerelle en bois et le pont en béton en aval de la rivière.

- La Gérine, secteur vers le pont du port

M. Maurice Horner informe que le lit de la rivière s'est considérablement rapproché du pont, ne laissant plus qu'une hauteur libre de 1,6 mètre. Cette situation impose une intervention consistant à prélever des matériaux afin d'abaisser le lit de la rivière dans ce secteur. Les parties concernées – le service cantonal des Lacs et cours d'eau, le Groupe E, les communes de Hauterive et Marly, ainsi que Sinef – se sont déjà réunies et se retrouveront le 16 décembre pour planifier ce chantier. Une information détaillée sera communiquée au Conseil général en temps opportun.

- Zones 30 et parcage hors cases

Suite aux questions posées par M. Nicholas Creak (PLR) lors du dernier Conseil général, voici les éléments de réponse que M. Bernard Clerc peut apporter. Dans un premier temps, il convient de préciser que seuls les aménagements mis à l'enquête vont être réalisés. Par ailleurs, bien qu'il soit souhaitable d'augmenter le nombre de places de parc pour les visiteurs dans les quartiers, les dimensions de certaines chaussées ne permettent pas de garantir une largeur résiduelle de

***Intervention du
Conseil communal***

***Intervention du
Conseil communal***

***Intervention du
Conseil communal***

3,5m nécessaire pour l'entretien hivernal. La commune effectuera toutefois dans un second temps une analyse de terrain dans l'ensemble des quartiers afin d'identifier, M. Clerc l'espère, de nouveaux emplacements potentiels pour des places de parc de stationnement supplémentaire. M. Clerc résume les différentes mises à l'enquête.

Pour le quartier Bel-Air :

- 1 totem d'entrée
- pas de modérateur prévu
- 7 carrefours modifiés en priorité de droite
- les passages pour piétons de la route de Bel-Air supprimés
- du marquage aménagé sur la route de Bel-Air
- des marques de rappel « 30 » dans l'ensemble du quartier
- aucun stationnement n'est prévu.

Pour la route du Centre et la route de la Grangette :

- 2 totems d'entrée sur la route du Centre et 1 sur la route de la Grangette
- 14 modérateurs de trafic, dont 7 sur la route du Centre et 7 sur la route de la Grangette
- les carrefours sont modifiés en carrefours à priorité de droite
- suppression des passages piétons, dont 11 sur le secteur de la route du Centre et 5 sur le secteur de la route de la Grangette
- 15 places de stationnement vont être créées, essentiellement sur la route du Centre.

Quartier de l'Union :

- 1 totem d'entrée
- 7 modérateurs de trafic
- 2 carrefours en priorité de droite
- aucun stationnement n'est prévu.

Quartier Montiver et la route du Roule :

- 2 portes « zone 30 » munies de totems et de marquage seront aménagées
- 1 élément de modulation de trafic est prévu sur la route du Roule
- 10 carrefours passent en priorité de droite
- des marques de rappel « 30 » sont prévues dans l'ensemble des quartiers
- aucun stationnement n'est prévu.

Quartier des Pralettes

- 4 portes « zone 30 » munies de totems et de marquage seront aménagées
- 12 carrefours passent en priorité de droite
- 5 passages pour piétons seront supprimés
- 18 modérateurs de trafic, dont 3 sur la route du Châtelet, 3 sur la route du Confin, 7 sur la route des Pralettes et 5 la route de Planafin
- 20 places de stationnement seront créées : 2 sur la route du Confin (initialement 7), 8 sur la route du Châtelet et 10 sur la route des Pralettes.

Quartier de Pfaffenwil

- 1 totem d'entrée et un marquage sera aménagé à chacun des accès au quartier
- des marques de rappel « 30 » sont prévues dans l'ensemble du quartier
- 1 élément de modération de trafic
- 5 carrefours deviennent des carrefours à priorité de droite
- pas de place de stationnement prévue.

En conclusion, M. Bernard Clerc souligne qu'une grande partie des aménagements a déjà été réalisée, mais que le manque de ressources n'a pas permis de finaliser le dossier plus tôt. Désormais, avec une équipe presque complète, la commune pourra relancer le projet et achever la mise en place des zones 30.

Concernant l'annulation des amendes, il est important de rappeler qu'un règlement communal sur le stationnement est en vigueur et qu'il prévoit des voies de recours pour contester une sanction.

Enfin, à propos des zones bleues à Bulle, il est exact qu'il n'existe pas d'interdiction générale de stationner hors des cases. Toutefois, les emplacements sont clairement matérialisés au sol. Lorsque la largeur de la chaussée ne permet pas un stationnement hors cases, une interdiction spécifique est appliquée.

M. Nicholas Creak remercie le Conseil communal pour son analyse, qui confirme qu'il n'existe pas de cases de stationnement dans de nombreux quartiers. Il s'interroge donc sur la solution à adopter pour éviter les amendes lorsque l'on se gare hors des cases, là où il n'y en a pas. Dans les quartiers mentionnés, aucune place de parc n'est disponible. Il demande quelles mesures pourraient être envisagées pour créer des zones bleues permettant d'accueillir des visiteurs, afin d'éviter que ceux-ci ne soient contraints de payer des amendes à chaque fois.

**Question de
N. Creak (PLR)**

M. Bernard Clerc explique que la problématique reste la même, qu'il s'agisse d'une zone bleue ou d'une zone blanche. Il rappelle qu'un gabarit de chaussée libre de 3,5m est nécessaire, notamment pour le déblayage hivernal. Or, la création de places de stationnement occupe environ 2,6m, ce qui ne permet pas de respecter cette exigence. En conséquence, M. Clerc indique qu'aucune solution n'est envisageable pour le moment.

**Réponse du
Conseil communal**

- Parc des Falaises

M. Bernard Clerc indique que le quartier des Falaises a enfin été mis à l'enquête depuis vendredi passé jusqu'au 16 janvier 2026. Il espère que tout se passera bien.

**Intervention du
Conseil communal**

5. Divers**- Séance du Conseil général**

Mme Daniela Schellenberg annonce que la prochaine séance du Conseil général aura lieu le 4 mars 2026.

**Intervention de
la Présidente**

- Halle polyvalente de Marly Cité**Question de
V. Rezzonico Janka(PVL)**

Mme Vittoria Rezzonico Janka souhaite savoir si un échéancier assez précis sur la disponibilité de la halle polyvalente de Marly Cité est disponible par rapport aux travaux de rénovation de l'école de Marly Cité, ceci afin que les sociétés qui l'utilisent puissent planifier leurs engagements.

M. Christophe Maillard précise qu'un échéancier a été établi et communiqué aux sociétés concernées.

**Réponse du
Conseil communal**

En ce qui concerne les difficultés liées à la forte croissance démographique et aux défis supplémentaires engendrés par l'ouverture de Marly Cité, il indique que, si tout se déroule comme prévu, un message d'investissement concernant l'école et la place du village devrait être présenté le 4 mars, afin de ne pas perdre de temps.

Mme Daniela Schellenberg, Présidente, invite l'assemblée à restituer les télécommandes et à profiter de la buvette. Elle clôt la séance à 23h18.

Clôture**AU NOM DU CONSEIL GENERAL**

La Présidente

Le Secrétaire

Daniela Schellenberg

Nicolas Gex

Annexes : résultats des votes électroniques.

Rapport du vote d'IVS-City Council

Vote 1 : Test des télécommandes

Type : Oui/Non/Abstention
19:34:27

Résultats : seulement progression Horodateur : 02.12.2025

Total de résultats:

Oui :	33	75,00 %
Non :	7	15,91 %
Abstention :	4	9,09 %
Total :	44	100,00 %

Résultats individuels :

Clément	x	Widmer-Comment	x
Herren A.	x	Amari	x
Herren S.	x	Bugnon A.	x
Humbert	x	Bugnon E.	x
Schorderet	x	Rezzonico	x
Adamo	pas présent	Ardenti	x
Bielmann	x	Ariosa	x
Creak	x	Bays	x
Curty	x	Carrel	x
de Reynier	pas présent	Gambazzi	x
Defferrard	x	Gamboni	pas présent
Mantelli	x	Giaccobo	pas présent
Meuwly	x	Ryckebusch	x
Schneuwly	x	Shapiro	x
Beretta	x	Attallah	x
Brodard	x	D'Agostini	-
Emmenegger	pas présent	Girardin	x
Kiner-Renaud	x	Grandjean	x
Kuenlin	x	Gremaud	x
Lago	x	Jaquier	x
Marco	x	Khan	x
Mulder	x	Mollard	x
Navarro	x	Sahin	x
Schellenberg	x	Sönmez Özdemir	x
Van d. Wildenberg	x	Wohlhauser	x

La Présidente :

Le Secrétaire :

Vote 2 : Approuvez-vous le procès-verbal du 8 octobre 2025 ?

Type : Oui/Non/Abstention

Résultats : oui

Horodateur : 02.12.2025 19:35:41

Total de résultats:

Oui :	2	100,00 %
Non :	0	0,00 %
Abstention :	0	0,00 %
Total :	2	100,00 %

Résultats individuels :

Clément	-	Widmer-Comment	-
Herren A.	-	Amari	-
Herren S.	-	Bugnon A.	-
Humbert	-	Bugnon E.	-
Schorderet	-	Rezzonico	-
Adamo	pas présent	Ardenti	-
Bielmann	-	Ariosa	-
Creak	-	Bays	-
Curty	-	Carrel	-
de Reynier	pas présent	Gambazzi	-
Defferrard	-	Gamboni	pas présent
Mantelli	-	Giaccobo	pas présent
Meuwly	-	Ryckebusch	-
Schneuwly	-	Shapiro	-
Beretta	-	Attallah	-
Brodard	oui	D'Agostini	pas présent
Emmenegger	pas présent	Girardin	-
Kiner-Renaud	-	Grandjean	-
Kuenlin	oui	Gremaud	-
Lago	-	Jaquier	-
Marco	-	Khan	-
Mulder	-	Mollard	-
Navarro	-	Sahin	-
Schellenberg	-	Sönmez Özdemir	-
Van d. Wildenberg	-	Wohlhauser	-

La Présidente :

Le Secrétaire :

Vote 3 : Approuvez-vous le procès-verbal du 8 octobre 2025 ?

Type : Oui/Non/Abstention

Résultats : oui

Horodateur : 02.12.2025 19:35:43

Total de résultats:

Oui :	44	100,00 %
Non :	0	0,00 %
Abstention :	0	0,00 %
Total :	44	100,00 %

Résultats individuels :

Clément	oui	Widmer-Comment	oui
Herren A.	oui	Amari	oui
Herren S.	oui	Bugnon A.	oui
Humbert	oui	Bugnon E.	oui
Schorderet	oui	Rezzonico	oui
Adamo	pas présent	Ardenti	oui
Bielmann	oui	Ariosa	oui
Creak	oui	Bays	oui
Curty	oui	Carrel	oui
de Reynier	pas présent	Gambazzi	oui
Defferrard	oui	Gamboni	pas présent
Mantelli	oui	Giaccobo	pas présent
Meuwly	oui	Ryckebusch	oui
Schneuwly	oui	Shapiro	oui
Beretta	oui	Attallah	oui
Brodard	oui	D'Agostini	pas présent
Emmenegger	pas présent	Girardin	oui
Kiner-Renaud	oui	Grandjean	oui
Kuenlin	oui	Gremaud	oui
Lago	oui	Jaquier	oui
Marco	oui	Khan	oui
Mulder	oui	Mollard	oui
Navarro	oui	Sahin	oui
Schellenberg	oui	Sönmez Özdemir	oui
Van d. Wildenberg	oui	Wohlhauser	oui

La Présidente :

Le Secrétaire :

Vote 4 : Acceptez-vous la dépense nouvelle liée au mandat de l'Association REPER ?

Type : Oui/Non/Abstention

Résultats : oui

Horodateur : 02.12.2025 20:42:45

Total de résultats:

Oui :	28	63,64 %
Non :	16	36,36 %
Abstention :	0	0,00 %
Total :	44	100,00 %

Résultats individuels :

Clément	non	Widmer-Comment	oui
Herren A.	non	Amari	oui
Herren S.	non	Bugnon A.	oui
Humbert	non	Bugnon E.	oui
Schorderet	non	Rezzonico	oui
Adamo	pas présent	Ardenti	oui
Bielmann	non	Ariosa	oui
Creak	non	Bays	oui
Curty	non	Carrel	oui
de Reynier	pas présent	Gambazzi	oui
Defferrard	non	Gamboni	pas présent
Mantelli	non	Giacobo	pas présent
Meuwly	non	Ryckebusch	oui
Schneuwly	non	Shapiro	oui
Beretta	oui	Attallah	oui
Brodard	non	D'Agostini	pas présent
Emmenegger	pas présent	Girardin	oui
Kiner-Renaud	oui	Grandjean	oui
Kuenlin	oui	Gremaud	oui
Lago	non	Jaquier	oui
Marco	non	Khan	oui
Mulder	oui	Mollard	oui
Navarro	non	Sahin	oui
Schellenberg	oui	Sönmez Özdemir	oui
Van d. Wildenberg	oui	Wohlhauser	oui

La Présidente :

Le Secrétaire :

Vote 5 : Acceptez-vous la dépense nouvelle liée à l'acquisition d'un programme de gestion des archives ?

Type : Oui/Non/Abstention

Résultats : oui

Horodateur : 02.12.2025 20:45:57

Total de résultats:

Oui :	43	97,73 %
Non :	1	2,27 %
Abstention :	0	0,00 %
Total :	44	100,00 %

Résultats individuels :

Clément	non	Widmer-Comment	oui
Herren A.	oui	Amari	oui
Herren S.	oui	Bugnon A.	oui
Humbert	oui	Bugnon E.	oui
Schorderet	oui	Rezzonico	oui
Adamo	pas présent	Ardenti	oui
Bielmann	oui	Ariosa	oui
Creak	oui	Bays	oui
Curty	oui	Carrel	oui
de Reynier	pas présent	Gambazzi	oui
Defferrard	oui	Gamboni	pas présent
Mantelli	oui	Giacobo	pas présent
Meuwly	oui	Ryckebusch	oui
Schneuwly	oui	Shapiro	oui
Beretta	oui	Attallah	oui
Brodard	oui	D'Agostini	pas présent
Emmenegger	pas présent	Girardin	oui
Kiner-Renaud	oui	Grandjean	oui
Kuenlin	oui	Gremaud	oui
Lago	oui	Jaquier	oui
Marco	oui	Khan	oui
Mulder	oui	Mollard	oui
Navarro	oui	Sahin	oui
Schellenberg	oui	Sönmez Özdemir	oui
Van d. Wildenberg	oui	Wohlhauser	oui

La Présidente :

Le Secrétaire :

Vote 6 : Acceptez-vous la proposition du Conseil communal relative à l'octroi d'une indexation de Fr. 93 830.60 (1%) ?

Type : Oui/Non/Abstention

Résultats : oui

Horodateur : 02.12.2025 21:10:53

Total de résultats:

Oui :	33	75,00 %
Non :	10	22,73 %
Abstention :	1	2,27 %
Total :	44	100,00 %

Résultats individuels :

Clément	oui	Widmer-Comment	oui
Herren A.	oui	Amari	oui
Herren S.	non	Bugnon A.	oui
Humbert	non	Bugnon E.	oui
Schorderet	non	Rezzonico	oui
Adamo	pas présent	Ardenti	oui
Bielmann	non	Ariosa	oui
Creak	non	Bays	oui
Curty	non	Carrel	oui
de Reynier	pas présent	Gambazzi	oui
Defferrard	non	Gamboni	pas présent
Mantelli	non	Giacobo	pas présent
Meuwly	non	Ryckebusch	oui
Schneuwly	non	Shapiro	oui
Beretta	oui	Attallah	oui
Brodard	oui	D'Agostini	pas présent
Emmenegger	pas présent	Girardin	oui
Kiner-Renaud	oui	Grandjean	oui
Kuenlin	oui	Gremaud	oui
Lago	Abstention	Jaquier	oui
Marco	oui	Khan	oui
Mulder	oui	Mollard	oui
Navarro	oui	Sahin	oui
Schellenberg	oui	Sönmez Özdemir	oui
Van d. Wildenberg	oui	Wohlhauser	oui

La Présidente :

Le Secrétaire :

Vote 7 : Acceptez-vous la dépense du montant de Fr. 113'000.-, financée par un emprunt, pour la rénovation de la ciblerie du stand de tir à 300 (message 11-25) ?

Type : Oui/Non/Abstention

Résultats : oui

Horodateur : 02.12.2025 21:27:11

Total de résultats:

Oui :	15	34,09 %
Non :	23	52,27 %
Abstention :	6	13,64 %
Total :	44	100,00 %

Résultats individuels :

Clément	oui	Widmer-Comment	non
Herren A.	oui	Amari	non
Herren S.	oui	Bugnon A.	non
Humbert	oui	Bugnon E.	non
Schorderet	oui	Rezzonico	non
Adamo	pas présent	Ardenti	non
Bielmann	non	Ariosa	Abstention
Creak	non	Bays	non
Curty	non	Carrel	Abstention
de Reynier	pas présent	Gambazzi	non
Defferrard	non	Gamboni	pas présent
Mantelli	non	Giaccobo	pas présent
Meuwly	non	Ryckebusch	non
Schneuwly	non	Shapiro	non
Beretta	oui	Attallah	Abstention
Brodard	oui	D'Agostini	pas présent
Emmenegger	pas présent	Girardin	non
Kiner-Renaud	oui	Grandjean	non
Kuenlin	oui	Gremaud	oui
Lago	Abstention	Jaquier	non
Marco	non	Khan	Abstention
Mulder	oui	Mollard	oui
Navarro	oui	Sahin	oui
Schellenberg	oui	Sönmez Özdemir	non
Van d. Wildenberg	non	Wohlhauser	Abstention

La Présidente :

Le Secrétaire :

Vote 8 : Acceptez-vous la dépense du montant de Fr. 215'000.-, financée par un emprunt, pour les mesures préventives contre le ruissellement sur le site scolaire de Grand-Pré (message 12-25) ?

Type : Oui/Non/Abstention

Résultats : oui

Horodateur : 02.12.2025 21:31:55

Total de résultats:	Oui :	43	97,73 %
	Non :	0	0,00 %
	Abstention :	1	2,27 %
	Total :	44	100,00 %

Résultats individuels :

Clément	oui	Widmer-Comment	oui
Herren A.	Abstention	Amari	oui
Herren S.	oui	Bugnon A.	oui
Humbert	oui	Bugnon E.	oui
Schorderet	oui	Rezzonico	oui
Adamo	pas présent	Ardenti	oui
Bielmann	oui	Ariosa	oui
Creak	oui	Bays	oui
Curty	oui	Carrel	oui
de Reynier	pas présent	Gambazzi	oui
Defferrard	oui	Gamboni	pas présent
Mantelli	oui	Giaccobo	pas présent
Meuwly	oui	Ryckebusch	oui
Schneuwly	oui	Shapiro	oui
Beretta	oui	Attallah	oui
Brodard	oui	D'Agostini	pas présent
Emmenegger	pas présent	Girardin	oui
Kiner-Renaud	oui	Grandjean	oui
Kuenlin	oui	Gremaud	oui
Lago	oui	Jaquier	oui
Marco	oui	Khan	oui
Mulder	oui	Mollard	oui
Navarro	oui	Sahin	oui
Schellenberg	oui	Sönmez Özdemir	oui
Van d. Wildenberg	oui	Wohlhauser	oui

La Présidente :

Le Secrétaire :

Vote 9 : Acceptez-vous la dépense du montant de Fr. 80'000.-, financée par un emprunt, pour la stabilisation d'un talus à la route du Châtelet 4 (message 13-25) ?

Type : Oui/Non/Abstention

Résultats : oui

Horodateur : 02.12.2025 21:39:08

Total de résultats:

Oui :	29	65,91 %
Non :	12	27,27 %
Abstention :	3	6,82 %
Total :	44	100,00 %

Résultats individuels :

Clément	non	Widmer-Comment	oui
Herren A.	non	Amari	non
Herren S.	non	Bugnon A.	oui
Humbert	non	Bugnon E.	oui
Schorderet	oui	Rezzonico	oui
Adamo	pas présent	Ardenti	non
Bielmann	non	Ariosa	oui
Creak	oui	Bays	Abstention
Curty	non	Carrel	oui
de Reynier	pas présent	Gambazzi	non
Defferrard	non	Gamboni	pas présent
Mantelli	Abstention	Giaccobo	pas présent
Meuwly	non	Ryckebusch	oui
Schneuwly	non	Shapiro	Abstention
Beretta	oui	Attallah	oui
Brodard	oui	D'Agostini	pas présent
Emmenegger	pas présent	Girardin	oui
Kiner-Renaud	oui	Grandjean	oui
Kuenlin	oui	Gremaud	oui
Lago	oui	Jaquier	oui
Marco	oui	Khan	oui
Mulder	oui	Mollard	oui
Navarro	oui	Sahin	oui
Schellenberg	oui	Sönmez Özdemir	oui
Van d. Wildenberg	oui	Wohlhauser	oui

La Présidente :

Le Secrétaire :

Vote 10 : Acceptez la dépense du montant de Fr. 123'000.-, financée par un emprunt, pour le remplacement d'un tracteur multifonction (message 14-25) ?

Type : Oui/Non/Abstention

Résultats : oui

Horodateur : 02.12.2025 21:50:12

Total de résultats:

Oui :	20	45,45 %
Non :	19	43,18 %
Abstention :	5	11,36 %
Total :	44	100,00 %

Résultats individuels :

Clément	non	Widmer-Comment	non
Herren A.	non	Amari	non
Herren S.	non	Bugnon A.	oui
Humbert	non	Bugnon E.	non
Schorderet	oui	Rezzonico	oui
Adamo	pas présent	Ardenti	Abstention
Bielmann	Abstention	Ariosa	oui
Creak	non	Bays	non
Curty	non	Carrel	oui
de Reynier	pas présent	Gambazzi	Abstention
Defferrard	non	Gamboni	pas présent
Mantelli	non	Giacobo	pas présent
Meuwly	non	Ryckebusch	Abstention
Schneuwly	non	Shapiro	non
Beretta	oui	Attallah	oui
Brodard	oui	D'Agostini	pas présent
Emmenegger	pas présent	Girardin	oui
Kiner-Renaud	Abstention	Grandjean	oui
Kuenlin	oui	Gremaud	oui
Lago	non	Jaquier	oui
Marco	non	Khan	oui
Mulder	oui	Mollard	oui
Navarro	non	Sahin	oui
Schellenberg	oui	Sönmez Özdemir	oui
Van d. Wildenberg	non	Wohlhauser	oui

La Présidente :

Le Secrétaire :

Vote 11 : Acceptez-vous l'amendement de Mme Lago (Le Centre) de diminuer le montant de cet investissement de Fr. 90'000.- à Fr. 70'000.- (amendement soutenu par le Conseil comunal) ?

Type : Oui/Non/Abstention

Résultats : oui

Horodateur : 02.12.2025 22:05:08

Total de résultats:

Oui :	30	68,18 %
Non :	14	31,82 %
Abstention :	0	0,00 %
Total :	44	100,00 %

Résultats individuels :

Clément	non	Widmer-Comment	oui
Herren A.	non	Amari	oui
Herren S.	non	Bugnon A.	oui
Humbert	non	Bugnon E.	oui
Schorderet	oui	Rezzonico	oui
Adamo	pas présent	Ardenti	non
Bielmann	oui	Ariosa	non
Creak	non	Bays	oui
Curty	non	Carrel	non
de Reynier	pas présent	Gambazzi	non
Defferrard	non	Gamboni	pas présent
Mantelli	oui	Giaccobo	pas présent
Meuwly	oui	Ryckebusch	non
Schneuwly	non	Shapiro	non
Beretta	oui	Attallah	oui
Brodard	oui	D'Agostini	pas présent
Emmenegger	pas présent	Girardin	oui
Kiner-Renaud	oui	Grandjean	oui
Kuenlin	oui	Gremaud	oui
Lago	oui	Jaquier	oui
Marco	oui	Khan	oui
Mulder	oui	Mollard	oui
Navarro	oui	Sahin	oui
Schellenberg	oui	Sönmez Özdemir	oui
Van d. Wildenberg	oui	Wohlhauser	oui

La Présidente :

Le Secrétaire :

Vote 12 : Acceptez-vous la dépense d'un montant de Fr. 70'000.-, financé par un emprunt, pour l'extension de la déchetterie communale (message 15-25) ?

Type : Oui/Non/Abstention

Résultats : oui

Horodateur : 02.12.2025 22:08:13

Total de résultats:

Oui :	29	65,91 %
Non :	15	34,09 %
Abstention :	0	0,00 %
Total :	44	100,00 %

Résultats individuels :

Clément	non	Widmer-Comment	oui
Herren A.	non	Amari	oui
Herren S.	non	Bugnon A.	oui
Humbert	non	Bugnon E.	oui
Schorderet	oui	Rezzonico	oui
Adamo	pas présent	Ardenti	non
Bielmann	oui	Ariosa	non
Creak	non	Bays	non
Curty	non	Carrel	non
de Reynier	pas présent	Gambazzi	non
Defferrard	non	Gamboni	pas présent
Mantelli	oui	Giacobo	pas présent
Meuwly	oui	Ryckebusch	non
Schneuwly	non	Shapiro	non
Beretta	oui	Attallah	oui
Brodard	oui	D'Agostini	pas présent
Emmenegger	pas présent	Girardin	oui
Kiner-Renaud	oui	Grandjean	oui
Kuenlin	oui	Gremaud	oui
Lago	oui	Jaquier	oui
Marco	oui	Khan	oui
Mulder	oui	Mollard	oui
Navarro	oui	Sahin	oui
Schellenberg	oui	Sönmez Özdemir	oui
Van d. Wildenberg	oui	Wohlhauser	oui

La Présidente :

Le Secrétaire :

Vote 13 : Acceptez-vous la dépense du montant de Fr. 70'000.-. couvert par les réserves et financée par un emprunt, pour la réhabilitation du réseau d'assainissement entre la route des Mouettes et le chemin des Cossettes (message 16-25) ?

Type : Oui/Non/Abstention

Résultats : oui

Horodateur : 02.12.2025 22:10:39

Total de résultats:

Oui :	41	93,18 %
Non :	1	2,27 %
Abstention :	2	4,55 %
Total :	44	100,00 %

Résultats individuels :

Clément	oui	Widmer-Comment	oui
Herren A.	oui	Amari	oui
Herren S.	non	Bugnon A.	oui
Humbert	oui	Bugnon E.	oui
Schorderet	oui	Rezzonico	oui
Adamo	pas présent	Ardenti	oui
Bielmann	oui	Ariosa	oui
Creak	oui	Bays	oui
Curty	Abstention	Carrel	oui
de Reynier	pas présent	Gambazzi	oui
Defferrard	Abstention	Gamboni	pas présent
Mantelli	oui	Giaccobo	pas présent
Meuwly	oui	Ryckebusch	oui
Schneuwly	oui	Shapiro	oui
Beretta	oui	Attallah	oui
Brodard	oui	D'Agostini	pas présent
Emmenegger	pas présent	Girardin	oui
Kiner-Renaud	oui	Grandjean	oui
Kuenlin	oui	Gremaud	oui
Lago	oui	Jaquier	oui
Marco	oui	Khan	oui
Mulder	oui	Mollard	oui
Navarro	oui	Sahin	oui
Schellenberg	oui	Sönmez Özdemir	oui
Van d. Wildenberg	oui	Wohlhauser	oui

La Présidente :

Le Secrétaire :

Vote 14 : Acceptez-vous la dépense du montant de Fr. 100'000.-, couverte par les réserves et financée par un emprunt, pour une nouvelle conduite d'eau potable dans le cadre de la construction de la caserne des pompiers (message 17-25) ?

Type : Oui/Non/Abstention

Résultats : oui

Horodateur : 02.12.2025 22:13:18

Total de résultats:

Oui :	44	100,00 %
Non :	0	0,00 %
Abstention :	0	0,00 %
Total :	44	100,00 %

Résultats individuels :

Clément	oui	Widmer-Comment	oui
Herren A.	oui	Amari	oui
Herren S.	oui	Bugnon A.	oui
Humbert	oui	Bugnon E.	oui
Schorderet	oui	Rezzonico	oui
Adamo	pas présent	Ardenti	oui
Bielmann	oui	Ariosa	oui
Creak	oui	Bays	oui
Curty	oui	Carrel	oui
de Reynier	pas présent	Gambazzi	oui
Defferrard	oui	Gamboni	pas présent
Mantelli	oui	Giaccobo	pas présent
Meuwly	oui	Ryckebusch	oui
Schneuwly	oui	Shapiro	oui
Beretta	oui	Attallah	oui
Brodard	oui	D'Agostini	pas présent
Emmenegger	pas présent	Girardin	oui
Kiner-Renaud	oui	Grandjean	oui
Kuenlin	oui	Gremaud	oui
Lago	oui	Jaquier	oui
Marco	oui	Khan	oui
Mulder	oui	Mollard	oui
Navarro	oui	Sahin	oui
Schellenberg	oui	Sönmez Özdemir	oui
Van d. Wildenberg	oui	Wohlhauser	oui

La Présidente :

Le Secrétaire :

Vote 15 : Acceptez-vous la dépense du montant de Fr. 910'000.-, couverte par les réserves et financée par un emprunt, pour le remplacement de conduites d'eau potable dans le cadre du projet Parc des Falaise (message 18-25) ?

Type : Oui/Non/Abstention

Résultats : oui

Horodateur : 02.12.2025 22:25:06

Total de résultats:	Oui :	35	79,55 %
	Non :	5	11,36 %
	Abstention :	4	9,09 %
	Total :	44	100,00 %

Résultats individuels :

Clément	oui	Widmer-Comment	oui
Herren A.	Abstention	Amari	oui
Herren S.	oui	Bugnon A.	oui
Humbert	oui	Bugnon E.	oui
Schorderet	oui	Rezzonico	oui
Adamo	pas présent	Ardenti	oui
Bielmann	non	Ariosa	oui
Creak	oui	Bays	oui
Curty	oui	Carrel	oui
de Reynier	pas présent	Gambazzi	oui
Defferrard	non	Gamboni	pas présent
Mantelli	oui	Giaccobo	pas présent
Meuwly	non	Ryckebusch	oui
Schneuwly	non	Shapiro	oui
Beretta	oui	Attallah	non
Brodard	oui	D'Agostini	pas présent
Emmenegger	pas présent	Girardin	Abstention
Kiner-Renaud	Abstention	Grandjean	oui
Kuenlin	oui	Gremaud	oui
Lago	oui	Jaquier	oui
Marco	oui	Khan	oui
Mulder	oui	Mollard	oui
Navarro	oui	Sahin	Abstention
Schellenberg	oui	Sönmez Özdemir	oui
Van d. Wildenberg	oui	Wohlhauser	oui

La Présidente :

Le Secrétaire :

Vote 16 : Acceptez-vous la dépense du montant de Fr. 305'000.-, couverte par les réserves et financée par un emprunt, pour la mise en séparatif du secteur impasse des Falaises (message 18-25) ?

Type : Oui/Non/Abstention

Résultats : oui

Horodateur : 02.12.2025 22:25:51

Total de résultats:

Oui :	39	88,64 %
Non :	4	9,09 %
Abstention :	1	2,27 %
Total :	44	100,00 %

Résultats individuels :

Clément	oui	Widmer-Comment	oui
Herren A.	oui	Amari	oui
Herren S.	oui	Bugnon A.	oui
Humbert	oui	Bugnon E.	oui
Schorderet	oui	Rezzonico	oui
Adamo	pas présent	Ardenti	oui
Bielmann	non	Ariosa	oui
Creak	oui	Bays	oui
Curty	oui	Carrel	oui
de Reynier	pas présent	Gambazzi	oui
Defferrard	non	Gamboni	pas présent
Mantelli	oui	Giaccobo	pas présent
Meuwly	non	Ryckebusch	oui
Schneuwly	non	Shapiro	oui
Beretta	oui	Attallah	oui
Brodard	oui	D'Agostini	pas présent
Emmenegger	pas présent	Girardin	Abstention
Kiner-Renaud	oui	Grandjean	oui
Kuenlin	oui	Gremaud	oui
Lago	oui	Jaquier	oui
Marco	oui	Khan	oui
Mulder	oui	Mollard	oui
Navarro	oui	Sahin	oui
Schellenberg	oui	Sönmez Özdemir	oui
Van d. Wildenberg	oui	Wohlhauser	oui

La Présidente :

Le Secrétaire :

Vote 17 : Acceptez-vous les budgets de résultats et investissements 2026 avec les modifications apportées ?

Type : Oui/Non/Abstention

Résultats : oui

Horodateur : 02.12.2025 22:28:15

Total de résultats:

Oui :	33	75,00 %
Non :	10	22,73 %
Abstention :	1	2,27 %
Total :	44	100,00 %

Résultats individuels :

Clément	non	Widmer-Comment	oui
Herren A.	oui	Amari	oui
Herren S.	oui	Bugnon A.	oui
Humbert	non	Bugnon E.	oui
Schorderet	oui	Rezzonico	oui
Adamo	pas présent	Ardenti	oui
Bielmann	non	Ariosa	oui
Creak	non	Bays	oui
Curty	non	Carrel	oui
de Reynier	pas présent	Gambazzi	Abstention
Defferrard	non	Gamboni	pas présent
Mantelli	non	Giacobo	pas présent
Meuwly	non	Ryckebusch	oui
Schneuwly	non	Shapiro	oui
Beretta	oui	Attallah	oui
Brodard	oui	D'Agostini	pas présent
Emmenegger	pas présent	Girardin	oui
Kiner-Renaud	oui	Grandjean	oui
Kuenlin	non	Gremaud	oui
Lago	oui	Jaquier	oui
Marco	oui	Khan	oui
Mulder	oui	Mollard	oui
Navarro	oui	Sahin	oui
Schellenberg	oui	Sönmez Özdemir	oui
Van d. Wildenberg	oui	Wohlhauser	oui

La Présidente :

Le Secrétaire :

Vote 18 : Acceptez-vous la demande de renvoi du message 19-25 ?

Type : Oui/Non/Abstention

Résultats : oui

Horodateur : 02.12.2025 23:01:21

Total de résultats:

Oui :	24	54,55 %
Non :	18	40,91 %
Abstention :	2	4,55 %
Total :	44	100,00 %

Résultats individuels :

Clément	oui	Widmer-Comment	non
Herren A.	oui	Amari	oui
Herren S.	oui	Bugnon A.	oui
Humbert	oui	Bugnon E.	oui
Schorderet	oui	Rezzonico	oui
Adamo	pas présent	Ardenti	oui
Bielmann	non	Ariosa	oui
Creak	non	Bays	Abstention
Curty	non	Carrel	Abstention
de Reynier	pas présent	Gambazzi	oui
Defferrard	non	Gamboni	pas présent
Mantelli	non	Giaccobo	pas présent
Meuwly	non	Ryckebusch	oui
Schneuwly	non	Shapiro	oui
Beretta	non	Attallah	oui
Brodard	non	D'Agostini	pas présent
Emmenegger	pas présent	Girardin	oui
Kiner-Renaud	non	Grandjean	oui
Kuenlin	non	Gremaud	oui
Lago	non	Jaquier	oui
Marco	non	Khan	oui
Mulder	non	Mollard	oui
Navarro	non	Sahin	oui
Schellenberg	non	Sönmez Özdemir	oui
Van d. Wildenberg	non	Wohlhauser	oui

La Présidente :

Le Secrétaire :

Vote 19 : Adoptez-vous la révision totale des statuts de l'Association régionale de la Sarine (ARS), selon le message 20-25 ?

Type : Oui/Non/Abstention

Résultats : oui

Horodateur : 02.12.2025 23:07:51

Total de résultats:

Oui :	42	95,45 %
Non :	0	0,00 %
Abstention :	2	4,55 %
Total :	44	100,00 %

Résultats individuels :

Clément	oui	Widmer-Comment	oui
Herren A.	oui	Amari	oui
Herren S.	oui	Bugnon A.	oui
Humbert	oui	Bugnon E.	oui
Schorderet	oui	Rezzonico	oui
Adamo	pas présent	Ardenti	oui
Bielmann	oui	Ariosa	oui
Creak	oui	Bays	oui
Curty	oui	Carrel	oui
de Reynier	pas présent	Gambazzi	oui
Defferrard	oui	Gamboni	pas présent
Mantelli	oui	Giacobo	pas présent
Meuwly	oui	Ryckebusch	oui
Schneuwly	oui	Shapiro	oui
Beretta	oui	Attallah	oui
Brodard	oui	D'Agostini	pas présent
Emmenegger	pas présent	Girardin	oui
Kiner-Renaud	oui	Grandjean	Abstention
Kuenlin	Abstention	Gremaud	oui
Lago	oui	Jaquier	oui
Marco	oui	Khan	oui
Mulder	oui	Mollard	oui
Navarro	oui	Sahin	oui
Schellenberg	oui	Sönmez Özdemir	oui
Van d. Wildenberg	oui	Wohlhauser	oui

La Présidente :

Le Secrétaire :